



Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme
et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers
de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP)

Sécuriser la mobilité apaisée du bétail

Expériences et enseignements du PREDIP





La mobilité apaisée du bétail, clé de voûte des systèmes de production et de commercialisation en Afrique de l'Ouest : expériences et enseignements du PREDIP.

CILSS, octobre 2023.

Ce rapport de capitalisation du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) a été élaboré sur la base des capitalisations d'expériences conduites par les cinq (5) composantes du projet. L'ensemble du processus de capitalisation « au fil de l'eau » a été conduit de 2021 à 2023 avec l'appui d'Inter-réseaux Développement Rural.

Photo de couverture : Animaux de retour de transhumance dans une mare à l'Est du Burkina Faso, zone de la Kompienga (PRODIATA)



Projet Régional de Dialogue et d'Investissement sur le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP)

Sécuriser la mobilité apaisée du bétail

Expériences et enseignements du PREDIP





Préface



Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, l'élevage mobile est un mode de vie et une forme d'adaptation et de résilience développée depuis des millénaires par les pasteurs et agropasteurs pour faire face aux effets

de la désertification et des changements climatiques, exploiter et valoriser au mieux les vastes étendues des régions arides et semi-arides. Ce système d'élevage permet de rechercher des complémentarités avec des zones agroécologiques des régions méridionales des savanes à travers l'exploitation du pâturage et de l'eau. Ainsi, l'élevage contribue à fournir des revenus substantiels aux populations et à assurer la sécurité alimentaire.

Le colloque de N'Djamena en République du Tchad (mai 2013) et la déclaration de Nouakchott en République Islamique de Mauritanie (octobre 2013) ont donné un regain d'intérêt au secteur de l'élevage avec la mise en œuvre de plusieurs initiatives régionales telles que le PRAPS, le PREDIP, le PEPISAO financées respectivement par la Banque Mondiale, l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement, et coordonnées par le CILSS ainsi que d'autres telles que le PACBAO, MOPSS, mis en œuvre respectivement par l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) de la CEDEAO, la SNV etc.

Exécuté depuis 2018, le PREDIP est intervenu dans huit pays dont cinq pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo) et trois pays sahéliens (Burkina Faso, Mali et Niger) avec comme principale approche le ciblage des zones transfrontalières entre le sud des pays sahéliens et le nord des pays côtiers qui ont une forte concentration d'animaux. Ces zones sont souvent conflictogènes à cause de l'exploitation des ressources pastorales partagées entre usagers.

Durant les cinq ans de mise en œuvre (2018-2023), le PREDIP a obtenu d'importantes réalisations et des acquis suivant les principales thématiques couvertes par le projet, à savoir :

- Le système régional d'information sur le pastoralisme et la transhumance transfrontalière ;
- Le dialogue entre acteurs et la bonne gouvernance pour une transhumance transfrontalière apaisée ;
- La mise en place des infrastructures et aménagements agropastoraux pour l'accès aux ressources et aux marchés ;
- La santé animale pour un meilleur contrôle des maladies animales transfrontalières.

Pour valoriser ses acquis, le CILSS a opté pour une approche innovante de capitalisation dite «*Capitalisation au fil de l'eau*», implémentée pour la première fois au sein de l'institution. Ce type de capitalisation consiste à documenter de façon continue tout au long de la mise en œuvre du projet les leçons apprises, les bonnes pratiques pour, au besoin, apporter

des correctifs dans son pilotage. Ce type de capitalisation diffère de la capitalisation classique qui intervient généralement à la fin de la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, le CILSS a bénéficié, en externe de 2020 à 2023, de l'accompagnement de l'expertise d'Inter-réseaux Développement Rural et en interne des appuis techniques de l'Institut du Sahel. Ces accompagnements ont permis de documenter **11 fiches d'intérêt majeur** et d'élaborer le rapport global des expériences du PREDIP. Ces fiches ne constituent pas l'ensemble des expériences du PREDIP mais ne sont qu'un échantillon que les composantes ont jugé utile et pertinent de documenter en vue de leur large diffusion.

Ainsi, suivant une méthodologie de travail bien élaborée, les composantes se sont mobilisées à travers un groupe thématique dénommé *groupe de capitalisation* où, toutes les composantes étaient représentées pour conduire le processus de capitalisation à terme et dont les résultats sont disponibles à travers les fiches et le rapport produits.

J'ose espérer que ces documents vont constituer un outil de communication, de sensibilisation et d'actions à l'endroit des acteurs du domaine du pastoralisme et

de la transhumance, des chercheurs, des enseignants, des étudiants, des gestionnaires de projets. Ils constituent aussi un outil de plaidoyer à l'endroit des décideurs politiques et des partenaires, et dont j'invite chacun à tirer meilleur profit. Les importantes ressources (études, rapports, images), qui accompagnent ce rapport, peuvent permettre aux praticiens du domaine d'approfondir leurs connaissances sur les différentes thématiques abordées par le projet, de contribuer ainsi aux réflexions sur les thématiques de l'élevage pour surmonter les nombreux défis auxquels ce sous-secteur fait face. Ceci va également contribuer aux pratiques apaisées de la mobilité du bétail dans notre sous-région.

C'est le lieu pour moi de féliciter toutes les composantes, les personnes-ressources, pour le travail important accompli. Je me réjouis de l'accompagnement d'Inter-réseaux Développement Rural et de l'INSAH pour la qualité des documents ainsi produits.

Enfin, j'adresse mes remerciements à l'Union Européenne dont le financement du PREDIP a permis d'obtenir les présents documents et j'ose espérer que notre partenariat se poursuivra sur de nouveaux chantiers.

Dr Abdoulaye MOHAMADOU

Secrétaire Exécutif du CILSS



Sommaire

PRÉFACE	4
Sommaire	6
Sigles et abréviations	7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	8
INTRODUCTION	10
1. ACQUIS DU PREDIP	15
1.1. Actions phares des composantes pour une mobilité apaisée	16
1.2. Synergies d'action en faveur d'une mobilité apaisée	25
2. EXPÉRIENCES CAPITALISÉES	27
2.1. Émissions radio interactives (01.C1)	28
2.2. Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs (02.C2)	31
2.3. Dynamisation des Comités Nationaux de Transhumance des pays sahéliens (03.C2)	34
2.4. Renforcement du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee (04.C2)	37
2.5. Plateformes d'Innovation multi-acteurs pour la gestion des ressources naturelles (05.C2)	41
2.6. Suivi et gestion des aménagements agropastoraux (07.C3)	44
2.7. Convention OP/inter-collectivité (08.C3)	48
2.8. Mise en place d'une inter-collectivité (10.C3)	51
2.9. Sécurisation des pistes à bétail (11.C3)	54
2.10. Coordination régionale des campagnes de vaccination (12.C4)	57
2.11. Mise en place des points focaux administratifs (13.C5)	60
3. RETOUR SUR LE PROCESSUS DE CAPITALISATION « AU FIL DE L'EAU »	65
POUR ALLER PLUS LOIN	70

Sigles et abréviations

AEBRB	Association des Éleveurs de Bovins de la Région du Bounkani
AFL	Acting for Life
AJELAMO	Association des Jeunes Éleveurs et Agriculteurs Modernes d'Odienné
ANOPER	Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIKOD	Centre for Indigenous Knowledge and Organizational Development
CILSS	Comité permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNT	Comité National de Transhumance
COMATAO	Contrôle des Maladies Transfrontalières en Afrique de l'Ouest
CONACILSS	Comité National du CILSS
CRA	Centre Régional AGRHYMET
CRSA	Centre Régional de Santé Animale
FENAPFIBVTO	Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bétail et Viande du Togo
GAJEL	Groupement d'action culturelle, de développement et de la promotion des jeunes éleveurs
GCRTC	Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee
GDCA	Ghana Developing Communities Association
GEVAPAF	Gestion de l'Environnement et Valorisation des Produits Agropastoraux et Forestiers
INSAH	Institut du Sahel
MOPSS	Mobilité transfrontalière pastorale apaisée et stabilité sociale au Sahel
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Pastorale
OPEF	Organisation Professionnelle des Éleveurs de Ferkessédougou
OSC	Organisation de la Société Civile
PACBAO	Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest
PAGR-SANAD	Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience, de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest
PAMOBARMA	Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un Meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés
PDEPS	Projet de Développement Durable des Exploitations Pastorales au Sahel
PEPISAO	Projet Élevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest
PI	Plateforme d'Innovation
PIB	Produit Intérieur Brut
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRA-GR/CC	Programme Régional d'Appui Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique
PRADEP	Programme Régional d'Appui au Développement de l'Économie Pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PREDIP	Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest
PRIDEC	Programme régional d'investissement et de développement de l'Élevage dans les pays côtiers
PRODIATA	Projet Régional de Dialogue pour une Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest
RBM	Réseau Billital Maroobè
RECOPA	Réseau de Communication sur le Pastoralisme
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SAF	Schéma d'Aménagement Foncier
SRIP	Service Régional d'Information Pastorale
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
URFBV	Union Régionale Filière Bétail Viande
VSF- B	Vétérinaires Sans Frontière Belgique



Résumé exécutif

L'élevage joue un rôle central dans les économies nationales et régionale en Afrique de l'Ouest. Il représente 10 à 15% des PIB des États sahéliens¹ et contribue aux économies locales des zones d'accueil des éleveurs transhumants². Il constitue une importante source de revenus et d'emplois sur l'ensemble de la filière, et fournit jusqu'à 99% de la viande rouge consommée dans la sous-région. Les systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux, qui reposent sur la mobilité du bétail, demeurent largement dominants dans la sous-région. Ainsi, plusieurs initiatives régionales de développement pastoral, telles que le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), le Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) et le Projet Élevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO), ont été développées et mises en œuvre par le Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Le PREDIP a été mis en œuvre de 2018 à 2024 dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest, dont 3 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) et 5 pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo), sur un financement de l'Union Européenne.

Au cours de sa mise en œuvre, le PREDIP a généré d'importantes connaissances sur le développement pastoral et la promotion de la mobilité apaisée du bétail en Afrique de l'Ouest. Dès 2021, le projet a lancé un processus de capitalisation « au fil de l'eau » pour documenter, analyser et partager, de façon continue, certaines expériences et leçons apprises du projet, afin qu'elles puissent servir d'aide à la décision pour de futures interventions régionales sur le pastoralisme.

Les 5 composantes du PREDIP ont bénéficié de l'appui d'Inter-réseaux Développement Rural et des contributions de personnes-ressources de l'Institut du Sahel (INSAH), de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour réaliser des fiches de capitalisation d'expériences qui ont servi de base à l'élaboration du présent rapport.

Le processus de capitalisation a permis de mettre en lumière les acquis du projet. À travers la conduite d'actions phares visant à contribuer à une mobilité plus apaisée du bétail, les composantes mises au jour des apprentissages et bonnes pratiques utiles à partager largement, mais aussi d'importants défis à relever pour la durabilité de ces actions. Les synergies entre composantes

1 Commission de la CEDEAO, 2022. Quels scénarii d'évolution pour les systèmes d'élevage mobiles à l'horizon 2040 ? Note de synthèse sur la prospective élevage en Afrique de l'Ouest : <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/Note-de-synthese-sur-la-prospective-elevage-en-Afrique-de-lOuest-FR-3-1.pdf>

2 AFL-NGC, Brigitte Thébaud, 2017. Résiliences pastorales et agropastorales au Sahel : portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 : https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/afl_etude_resilience_juin2017_abregefr.pdf

et d'autres interventions régionales sur le pastoralisme ont permis de renforcer l'impact des actions à travers la mutualisation des expertises et des moyens, ainsi que l'adhésion et l'appropriation d'outils et de démarches communes, et mériteraient d'être renforcées.

L'analyse approfondie de onze (11) expériences fournit des éléments plus opérationnels en termes de facteurs de succès à considérer, de freins et contraintes à lever, et de leviers pour pérenniser et mettre à l'échelle ces expériences. Le présent rapport global présente de manière synthétique les expériences menées par les composantes sur : les émissions radio interactives pour la sensibilisation des éleveurs (composante 1) ; les Plateformes d'Innovation multi-acteurs pour la gestion des ressources naturelles, la dynamisation des Comités Nationaux de Transhumance des pays sahéliens, la mutation du *Ghana Cattle Ranching Committe* en *Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee*, et l'assistance juridique et judiciaire aux éleveurs (composante 2) ; la sécurisation des pistes à bétail, le suivi et la gestion des aménagements agropastoraux,

la mise en place d'une inter-collectivité, et la contractualisation OP/inter-collectivité (composante 3) ; la coordination régionale des campagnes de vaccination (composante 4) ; et enfin, la mise en place des points focaux administratifs (composante 5).

Le processus de capitalisation « au fil de l'eau », qui est lui-même une innovation du PREDIP, a également fait l'objet d'un retour d'expérience. Il a contribué au renforcement des capacités des acteurs, à travers la conduite assistée de la capitalisation, et a permis de tirer de nombreux enseignements méthodologiques qui seront utiles pour améliorer et stabiliser progressivement cette démarche expérimentale.

Le partage et la valorisation des résultats de la capitalisation du PREDIP demeurent cruciaux pour garantir leur utilité et leur utilisation pour de prochaines initiatives en faveur de la mobilité apaisée du bétail, clé de voûte de la croissance économique des systèmes de production et de commercialisation en Afrique de l'Ouest.



Regroupement des petits ruminants lors de la vaccination contre la PPR, DSV Ghana (Lamine Dia)

Retour du troupeau au campement pour le bonheur des veaux, Banfora, Burkina Faso (Lamine Dia)



Introduction

Le Colloque de N'Djamena et la Déclaration de Nouakchott de 2013 ont tracé les grandes lignes politiques pour le développement du pastoralisme en Afrique de l'Ouest. Plusieurs initiatives ont été lancées depuis, dont le PRAPS, le PREDIP, le PEPISAO, le Programme d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO), le projet Mobilité transfrontalière pastorale apaisée et stabilité sociale au Sahel (MOPSS), et d'autres sont en formulation. Leur mise en œuvre permet de générer d'importantes informations et connaissances sur les aménagements agropastoraux, les cadres de dialogue pour la transhumance, les systèmes d'information sur le pastoralisme, la santé animale. Ces informations peuvent servir dans la gestion de connaissances, en mettant en valeur les réussites et en identifiant les échecs, afin d'en tirer des leçons utiles pour les projets en cours et la formulation de nouvelles initiatives.

Les systèmes pastoraux et agropastoraux demeurent prédominants en Afrique de l'Ouest. La mobilité du bétail permet de tirer

parti des complémentarités agroécologiques de la sous-région, et contribue à l'intégration des économies et des territoires. Malgré la reconnaissance du rôle économique, social et environnemental du pastoralisme, les conditions de pérennité de ce système d'élevage mobile sont aujourd'hui questionnées. L'évolution de l'occupation des terres due à la pression démographique et au changement des régimes fonciers, l'évolution des systèmes agraires, l'insécurité civile, le durcissement de certaines réglementations nationales et le changement climatique constituent, en effet, des entraves croissantes à la mobilité pastorale.

Dans ce contexte, le partage des expériences et bonnes pratiques en matière de développement pastoral revêt une importance capitale. À travers la capitalisation et la valorisation de ses expériences, le PREDIP entend contribuer à l'enrichissement des réflexions des acteurs nationaux et régionaux, et de leurs partenaires dans le domaine de l'élevage et du pastoralisme, afin de promouvoir une mobilité apaisée du bétail.



Carte 1. La mobilité du bétail dans la zone d'intervention du PAMOBARMA, composante 3 du PREDIP (AFL)

Le PREDIP

Le Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (*PREDIP*) a été mis en œuvre de 2018 à 2024 dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest, dont 3 pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) et 5 pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo). Ce projet régional a été financé par l'Union Européenne pour un montant de 25 millions d'euros.

L'objectif global du projet était de renforcer la contribution du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au développement socio-économique équitable et à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Pour atteindre cet objectif global, 4 objectifs spécifiques avaient été ainsi définis :

- i. Contribuer à faciliter et améliorer la prise de décision dans le domaine du pastoralisme et de la transhumance ;
- ii. Faciliter une transhumance transfrontalière apaisée et améliorer la nutrition ;
- iii. Sécuriser la mobilité des troupeaux et leur accès aux ressources pastorales et aux marchés ;
- iv. Contribuer à réduire les maladies animales transfrontalières ayant un impact sur la santé animale et humaine.

Ces 4 objectifs spécifiques ont constitué les composantes opérationnelles du projet, coordonnées chacune par des prestataires différents avec leur propre cadre d'intervention :

- i. Le Centre Régional AGRHYMET (CRA) a été responsable de la mise en œuvre de la composante 1 du PREDIP intitulée « Service Régional d'Information Pastorale » (SRIP) ;
- ii. Care International Danemark, avec un consortium de partenaires (SNV, APSS, ROPPA, RBM), a mis en œuvre la composante 2 intitulée « Projet Régional de Dialogue pour une Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest » (PRODIATA) ;
- iii. Acting for Life, avec un consortium de partenaires (RECOPA, URFBV, GAJEL, OPEF, AEBRB, AJELAMO, AREN, ANOPER, CIKOD, GDCA, APSS-Nigeria, GEVAPAF, FENAPFIBVTO, VSF-B), a mis en œuvre la composante 3 intitulée « Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés » (PAMOBARMA) avec un cofinancement de l'Agence Française de Développement ;
- iv. Le Centre Régional de Santé Animale (CRSA) a mis en œuvre la composante 4 intitulée « Contrôle des Maladies Transfrontalières en Afrique de l'Ouest » (COMATAO).

Pour coordonner l'ensemble du projet et garantir la cohérence des interventions, la composante 5 (coordination régionale) a été confiée au Secrétariat Exécutif du CILSS.

Au cours de ses 5 ans de mise en œuvre, le PREDIP a généré d'importantes connaissances qu'il a jugé utile de documenter et de diffuser largement afin de servir d'aide à la décision pour de futures interventions régionales sur le pastoralisme. Pour y parvenir, le PREDIP a mis en place, dès 2021, un dispositif de capitalisation des expériences « au fil de l'eau » piloté par la composante coordination régionale, avec l'accompagnement d'Inter-réseaux Développement Rural et les contributions de personnes-ressources de l'Institut du Sahel (INSAH), de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

La « capitalisation « au fil de l'eau » est une approche qui consiste à collecter, au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, des données, des évidences et des perceptions sur les pratiques, les approches et les expériences mises en place. Cette démarche vise à documenter et analyser de manière continue les acquis du projet, les facteurs de réussite, les freins rencontrés et les solutions envisagées. Les enseignements tirés peuvent ainsi nourrir les orientations

du projet au cours de sa mise en œuvre, et progressivement constituer une mémoire collective afin de partager largement de bonnes pratiques susceptibles de contribuer à un meilleur impact des interventions et pouvant être mises à l'échelle.

La promotion de la mobilité apaisée du bétail est une spécificité du PREDIP, en raison de son approche globale du développement pastoral et de son périmètre d'intervention couvrant à la fois des pays côtiers et des pays sahéliens. Conscientes de l'importance de la mobilité dans les systèmes de production et de commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest, les 5 composantes du PREDIP ont ainsi décidé de cibler certaines expériences pertinentes pour les documenter. Chaque composante a conduit un processus de collecte et d'analyse des données, afin d'élaborer des fiches de capitalisation d'expérience qui ont servi de base à l'élaboration de ce rapport. Les ateliers d'écriture et de relecture, ainsi que les contributions des personnes-ressources mobilisées tout au long de ce processus de capitalisation, ont permis d'enrichir les analyses et de mettre en évidence les enseignements tirés.



Rencontre transfrontalière de Kebbi au Nigeria, 2019 (RBM/PRODIATA)

Le présent rapport de capitalisation est organisé en trois parties. Il met en lumière certains acquis du PREDIP pour contribuer à une mobilité apaisée du bétail en Afrique de l'Ouest (partie 1) et présente de manière synthétique 11 expériences capitalisées par les composantes (partie 2). Un retour d'expérience sur le processus de capitalisation « au fil de l'eau » (partie 3) permet de tirer quelques enseignements qui seront utiles pour le CILSS et d'autres acteurs souhaitant reproduire cette démarche méthodologique participative et expérimentale. Enfin, le lecteur trouvera une série de documents complémentaires pour apprendre davantage sur les expériences du PREDIP et les leçons apprises.



1

Acquis du PREDIP

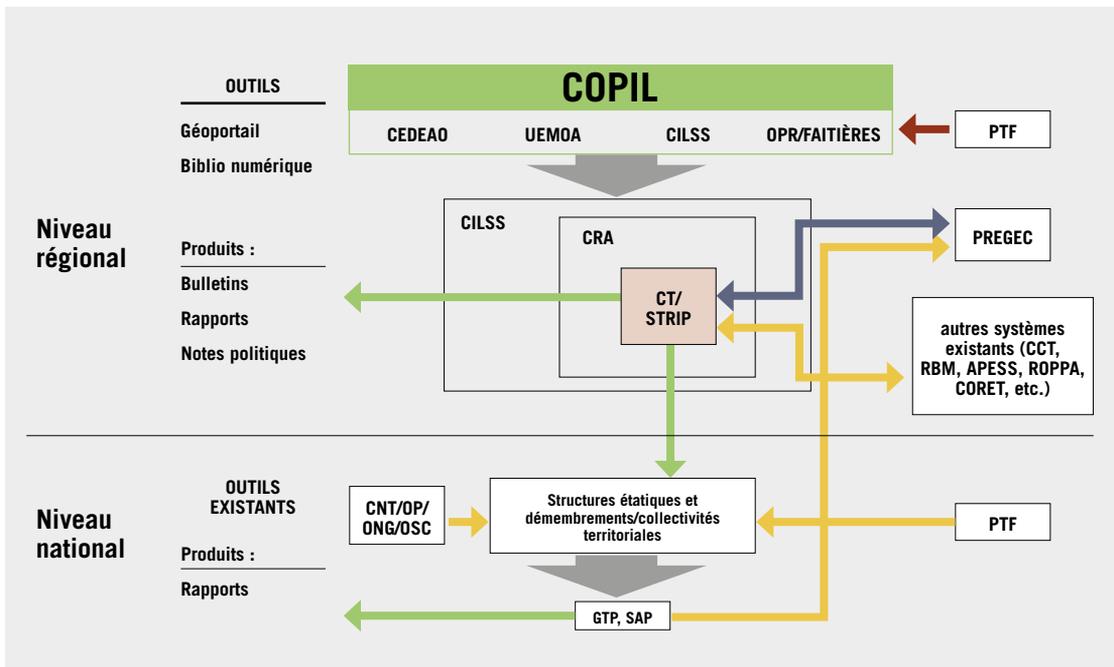


1.1. Actions phares des composantes pour une mobilité apaisée

Au cours du processus de capitalisation, les composantes ont cherché à identifier et à documenter les actions au travers desquelles elles avaient contribué à la mobilité apaisée du bétail en Afrique de l'Ouest. Cette partie présente succinctement les actions phares retenues. Les résumés des expériences capitalisées (partie 2 du rapport) et les treize (13) fiches complètes de capitalisation (référéncées à la fin du document) donnent plus amples informations sur les apprentissages et les bonnes pratiques à retenir.

Composante 1 (C1)

Service Régional d'Information Pastorale (SRIP)



—> Données validées du PREGEC
—> Données pays, OP, OPR, ONG et autres
—> Produits

CCT : Cadre de Concertation Transfrontalier
SAP : Système d'Alerte Précoce
GTP : Groupe de Travail sur le Pastoralisme
CNT : Comités Nationaux de Transhumance

PTF : Partenaire Technique et Financier
OP/OPR : Organisation Pastorale/Régionale
OSC : Organisation de la Société Civile
CT : Comité Technique

L'accès à des informations et données fiables sur le secteur de l'élevage (effectifs des animaux transhumants ; points de départ, couloirs empruntés et zones d'accueil ; contribution aux économies locales et nationales, à la création d'emplois ; investissements réalisés ; conflits agriculteurs/éleveurs) reste un véritable défi pour définir des politiques et stratégies adaptées. Pour résoudre cette situation, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et leurs partenaires ont décidé de mettre en place l'Observatoire Régional des Systèmes d'Élevage Mobiles en Afrique de l'Ouest et au Sahel (OSEMAOS), un outil d'aide à la décision pour réguler efficacement les systèmes d'élevage mobiles. Au cœur de l'OSEMAOS se trouve le SRIP qui doit servir de plateforme informative sur les systèmes d'élevage mobiles.

- **Collecte des données pour l'Observatoire Régional des Systèmes d'Élevage Mobiles**

Pour alimenter le dispositif d'information au cœur de l'OSEMAOS, la composante 1 du PREDIP a contribué à la collecte de données (situation macro-économique, environnement, santé animale, sécurisation des espaces pastoraux, points d'eau, cadres juridiques, etc.). Pour cela, les cadres du Ministère de l'Élevage dans les régions de Dosso et de Maradi ont été formés aux techniques de collecte des données en utilisant des smartphones. La mise en place de l'Observatoire n'est pas achevée, mais ces données sont désormais intégrées dans les procédures de collecte régulière des États.

- **Sensibilisation des éleveurs à travers les radios communautaires**

Des émissions radio interactives ont été organisées dans les régions de Dosso et de Maradi pour sensibiliser les éleveurs sur la réglementation de la transhumance et la gestion des conflits liés à l'usage des ressources naturelles afin de promouvoir une mobilité apaisée. Des messages clés ont été produits, traduits en langues locales et diffusés à travers des partenariats avec les radios communautaires pour être au plus près des utilisateurs. Cette expérience pilote devra être mise à l'échelle, en s'appuyant par exemple sur les radios communautaires de l'espace Kebbi-Alibori-Dosso (KADO).



- ***Mise en place du Géoportail***

Le Géoportail est une plateforme permettant d'accéder à toutes les informations relatives aux systèmes d'élevage mobiles, afin de favoriser une mobilité apaisée du bétail à travers des prises de décisions éclairées. La composante 1 a réalisé des formations sur son utilisation, mais des efforts de renforcement des capacités des acteurs sont encore nécessaires pour assurer la maîtrise du système de gestion de la base de données du Géoportail.

- ***Réseau des radios communautaires au Bénin***

Pour mettre en place le réseau des radios communautaires au Bénin, la composante 1 a recueilli des données techniques sur les radios (localité, portée, langue, accessibilité, tranche d'information sur le pastoralisme). Ce réseau devait permettre d'établir des contacts entre radios du Niger, du Nigeria et du Bénin, mais l'interdiction de la transhumance transfrontalière par le Bénin a été un frein. La formation des journalistes et la production permanente de contenus seront nécessaires pour garantir la diffusion d'informations ciblées pour les transhumants après le projet.

Composante 2 (C2)

Projet Régional de Dialogue pour une Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)

- **Réunions de haut niveau sur la transhumance transfrontalière**

Avec les projets du CILSS intervenant dans le pastoralisme (PREDIP, PRAPS, PEPISAO) et la CEDEAO, PRODIATA a organisé trois réunions de haut niveau (dont l'une ayant rassemblé uniquement les pays du G5 Sahel). Ces rencontres ont permis aux États d'avoir une vision claire sur la situation des campagnes de transhumance et aux OP de disposer d'une tribune pour partager leurs situations et leurs attentes. Elles ont favorisé les échanges sur les stratégies à déployer pour une transhumance apaisée, dont la formalisation des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) au Niger, en Côte d'Ivoire et au Mali. Mais, la mise en œuvre des recommandations s'est avérée limitée et la pandémie de Covid-19 a porté un coup d'arrêt aux rencontres. L'interdiction et la suspension de la transhumance par certains pays ont conduit à organiser des rencontres plus ciblées. L'insécurité est aussi un frein à la poursuite du dialogue. Il est crucial de mieux documenter le rôle socio-économique de l'élevage mobile pour nourrir les plaidoyers futurs, et de renforcer la maîtrise des statistiques des troupeaux transhumants pour mieux informer les pays d'accueil en vue d'une gestion apaisée de la transhumance.

- **Rencontres transfrontalières**

PRODIATA a appuyé l'organisation de la rencontre transfrontalière de Kebbi et de la semaine pastorale de Maradi. Ces cadres de concertation transfrontaliers facilitent les concertations sur la planification des campagnes de transhumance et renforcent les échanges et les liens sociaux pour minimiser les risques de conflits et contribuer à une meilleure gestion de la mobilité des animaux. Néanmoins, les limites financières entravent la tenue régulière de telles rencontres et la mise en œuvre effective des actions prévues par les cadres transfrontaliers. La mobilisation de ressources financières endogènes et le soutien des États devraient permettre de soutenir l'organisation de ces rencontres.

- **Renforcement des capacités des Comités de transhumance**

Au Burkina Faso, les Comités Provinciaux de Transhumance de la Comoé, de la Sissili, du Nahouri et le Comité Régional de l'Est ont bénéficié d'un renforcement de capacités sur les textes nationaux et communautaires réglementant la transhumance, et sur la prévention et la gestion des conflits, afin de leur permettre d'informer plus efficacement les transhumants et de participer activement à une gestion paisible de la transhumance. Néanmoins, une réflexion sur une stratégie de financement durable est nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'actions en faveur de la transhumance (investissements, renforcement de capacités...).

- **Mise en place des Plateformes d'Innovation multi-acteurs pour la gestion des ressources naturelles**

Deux Plateformes d'Innovation (PI) multi-acteurs ont été établies en Côte d'Ivoire et au Ghana. Elles intègrent les attributions des organes déconcentrés des Comités Nationaux de Transhumance, pas encore opérationnels dans ces pays, et contribuent au suivi des campagnes de transhumance pour une gestion pacifique de l'accès aux ressources partagées. L'ancrage local des PI facilite aussi la collecte de l'information, les échanges et la confiance mutuelle entre acteurs, et la sensibilisation des transhumants. Le défi reste d'assurer un financement durable des actions de ces plateformes, à travers la mobilisation de ressources endogènes et/ou issues des Collectivités. Les PI devront s'arrimer aux CNT pour continuer à exercer leur rôle.



Rencontre transfrontalière (RBM/PRODIATA)

Composante 3 (C3)

Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés (PAMOBARMA)

- **Sécurisation des pistes à bétail**

La sécurisation des pistes vise à faciliter le déplacement du bétail en assurant son accès aux pâturages, aux points d'eau et aux zones de repos. Les expériences du PAMOBARMA ont montré l'importance d'une ingénierie sociale tout au long du processus, ainsi que la mise en place de dispositifs de pérennité (comités de suivi, élaboration de règles de gestion). Les décisions politiques de fermeture des frontières et de limitation de la mobilité du bétail, et la dégradation du contexte sécuritaire avec l'inaccessibilité de plusieurs zones, ont constitué des freins importants. Le financement de projets régionaux et la maîtrise des enjeux par les partenaires de mise en œuvre sont des opportunités pour poursuivre ce travail.

- **Mise en place des inter-collectivités**

La mise en place des inter-collectivités permet d'assurer un ancrage institutionnel des activités et de faciliter la mobilité du bétail sur un territoire. Les expériences du PAMOBARMA ont montré l'importance de définir des dispositifs techniques de suivi des aménagements agropastoraux à l'échelle intercommunale, ainsi que de la contractualisation entre Organisations de

Producteurs (OP) et inter-collectivité pour assurer la supervision du dispositif. L'évolution du contexte politique peut néanmoins avoir un impact négatif sur la fonctionnalité des inter-collectivités. Pour poursuivre cette démarche, il convient de s'appuyer sur les législations sur la décentralisation, et sur les inter-collectivités existant déjà dans certains territoires.

- **Contractualisation OP/inter-collectivité**

La contractualisation OP/inter-collectivités vise à assurer la pérennité et la fonctionnalité des aménagements et des infrastructures agropastorales. Les expériences du PAMOBARMA ont montré les avantages de cette approche : amélioration du suivi des infrastructures, augmentation des recettes sur certaines infrastructures marchandes, meilleure compréhension de la dynamique de la filière sur un territoire, consolidation d'une communauté d'intérêts autour de la filière. Néanmoins, la lenteur de mise en place des inter-collectivités dans certains pays a entravé le processus de contractualisation avec les OP. Le portage du processus par les acteurs eux-mêmes est un gage de durabilité de cette approche (des contractualisations OP/inter-collectivités ont ainsi pu aboutir après la fin du projet).

Composante 4 (C4)

Contrôle des Maladies Transfrontalières en Afrique de l'Ouest (COMATAO)

- **Coordination régionale des campagnes de vaccination**

L'organisation de campagnes conjointes de vaccination contribue à assurer une mobilité apaisée du bétail. La coordination entre les services vétérinaires des pays de départ et ceux des pays d'accueil, et la prise en compte des dates de départ en transhumance, permettent d'améliorer la couverture vaccinale et de rassurer les pays d'accueil. L'approche régionale du COMATAO et les rencontres multipartites d'échange ont été d'importants atouts. L'harmonisation progressive des calendriers de campagnes de vaccination des différents États membres de la CEDEAO et leur adéquation avec les calendriers de mobilité des transhumants devront être poursuivie pour renforcer la mobilité apaisée du bétail.

- **Contrôle des Maladies Animales Transfrontalières**

Le COMATAO a contribué à l'augmentation de la couverture vaccinale du bétail, en particulier pour la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), réduisant ainsi leur dissémination

et les pertes liées. L'implication active des éleveurs et de leurs organisations dans la préparation et l'organisation des campagnes de vaccination a été déterminante pour favoriser leur adhésion et atteindre ce résultat. Néanmoins, des défis subsistent en ce qui concerne le marquage des animaux et la mobilisation des ressources dans certains pays pour assurer une protection sanitaire adéquate du cheptel.

- **Séromonitoring**

La connaissance du statut immunitaire des animaux vaccinés est cruciale pour rassurer aussi les pays d'accueil des éleveurs transhumants et assurer une mobilité apaisée. Pour cela, le COMATAO a promu l'adoption du séromonitoring qui permet de s'assurer de l'efficacité de l'acte de vaccination et de détecter d'éventuels problèmes (administration incorrecte du vaccin, problèmes de chaîne du froid). La mobilisation des ressources financières reste un défi pour soutenir ces efforts, notamment en investissant dans la formation des techniciens et la disponibilité des kits de diagnostic.



Lancement officiel de la campagne de vaccination contre la PPCB, Mali (Lamine Dia)

Composante 5 (C5)

Coordination régionale

- *Plaidoyer en faveur de l'élevage*

La composante 5, portée par le CILSS, a mené des actions de plaidoyer dans les pays en faveur de l'élevage mobile, en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA. Les réunions des Comités Techniques ont servi de cadre pour le plaidoyer, en particulier dans les pays côtiers. Les points focaux PREDIP y ont joué un rôle d'interlocuteur. Les résultats des études sur la perception de la transhumance et ses apports socio-économiques, les réalisations concrètes telles que les marchés à bétail et leurs retombées économiques, les stratégies régionales de santé animale ont contribué à nourrir le plaidoyer. L'insécurité et la persistance d'une mauvaise perception de la transhumance constituent des freins pour convaincre les pays côtiers. La valorisation des acquis du PREDIP devra se poursuivre pour nourrir le dialogue politique avec l'ensemble des acteurs.

- *Mise en place des points focaux*

Les points focaux ont été mis en place par la composante 5 en collaboration avec les 8 pays d'intervention. Ces cadres servent d'interface entre les acteurs de mise en œuvre du PREDIP, les Ministères en charge de l'Élevage et les autres parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre des activités, la circulation de l'information et l'appropriation des actions du projet par les pays. D'autres projets du pastoralisme (PRAPS, PEPISAO) ont aussi fait appel à ces points focaux pour faciliter la mise en œuvre de leurs activités dans les pays. Cependant, leur pleine mobilisation est limitée par des contraintes de temps et de moyens. Il serait pertinent d'ériger les points focaux en une structure focale disposant de moyens logistiques et humains conséquents, et fortement ancrée dans le dispositif administratif des Ministères concernés.



Visite du Marché à bétail de Gumki, Nigeria, par le CILSS, la CEDEAO, le point focal et les autorités locales de Kebbi (PREDIP/CILSS)

- *Appui aux composantes*

La composante 5 a apporté un soutien institutionnel et technique aux autres composantes du PREDIP. La notoriété du CILSS, à travers les CONACILSS, et la mobilisation des points focaux ont permis de lever plusieurs contraintes, de faciliter l'acceptation des acteurs de mise en œuvre et la mobilisation active des pays pour la conduite des activités (ex. Plateformes d'innovation, cadres de concertation, aménagements agropastoraux). Des efforts devraient être consentis pour une meilleure planification afin de renforcer ces appuis et les synergies. D'autant que la pleine participation des populations, des Services Techniques, des points focaux et des Collectivités est un gage de durabilité des actions.

- *Rencontres d'échange internationales et régionales sur le pastoralisme*

En s'appuyant sur les acquis du PREDIP et sur la plus-value de sa zone d'intervention (couvrant des pays côtiers et des pays sahéliens), la composante 5 a joué un rôle actif dans des rencontres et travaux sur le pastoralisme : prospective de la CEDEAO sur l'élevage mobile, initiative d'Accra, rencontres de haut niveau, rencontres transfrontalières, vulgarisation des lignes directrices de l'Union Africaine sur la sécurisation du pastoralisme, formulation du PRIDEC et du PRADEP. La décision de restriction de la transhumance transfrontalière par certains pays et la faible application des textes régionaux limitent néanmoins la portée des rencontres d'échange internationales et régionales. Il est ainsi apparu utile de mettre l'accent sur le renforcement des concertations transfrontalières et sur les capacités de communication à la base.



1.2. Synergies d'action en faveur d'une mobilité apaisée

Pour s'insérer en harmonie avec les différentes initiatives régionales sur le pastoralisme et rechercher une meilleure complémentarité avec elles, le PREDIP a cherché à développer des synergies d'action.

En interne, des synergies d'action ont été développées entre les composantes :

- **Entre la C2 et la C3 sur les cadres de concertation et de coopération** : tenue d'échanges et réflexions stratégiques sur les complémentarités des différents cadres (Plateforme d'innovation, cadre de concertation transfrontalier et inter-collectivité) et sur la mise en synergie des différents dispositifs de Relai de Veille Communautaire ;
- **Entre la C3 et la C4 sur les complémentarités d'action** en matière d'infrastructures sanitaires et vétérinaires, avec un protocole d'accord ;
- **Entre la C1 et la C3 sur la formation sur les SIG** : renforcement des compétences techniques en cartographie des organisations partenaires et des Collectivités ;
- **Entre la C1 et la C4 sur la base de données en santé animale** : appui à la digitalisation des questionnaires d'enquête et formation à la collecte des données avec Kobotoolbox ;
- **Entre la C1 et la C2 sur les rencontres transfrontalières** : partage d'informations et d'évidences (bilans fourragers, occurrence des feux de brousse, points d'eau) afin d'alimenter la compréhension des enjeux par les acteurs, le dialogue et le plaidoyer ;
- **Entre la C5 à la C2 pour la mise en place des Plateformes d'Innovation** à travers la mobilisation des autorités et reconnaissance officielle des plateformes ;
- **Entre la C5 et la C3 sur les infrastructures et aménagements pastoraux de Kebbi** (facilitation institutionnelle pour le déblocage des freins à la réalisation des infrastructures).

Les actions menées en synergie par les composantes ont renforcé l'efficacité et l'efficience dans la réalisation de certaines activités en mobilisant les expertises respectives des différents partenaires, ainsi que l'apprentissage à travers le partage d'expériences, de méthodologies et d'outils.

Ces synergies ont néanmoins été limitées par plusieurs facteurs, à savoir la logique d'intervention spécifique à chaque composante et leur durée variable, la disparité des partenaires de mise en œuvre (institutions régionales ou consortium d'ONG) avec des approches différentes, les limites et rigidités liées aux prévisions budgétaires. La promotion d'une approche plus programmatique, avec l'identification d'axes de synergies dès la conception du projet, et le renforcement des mécanismes de coordination et de communication permettraient de favoriser des synergies plus fortes.

En externe, des synergies ont également été développées entre le PREDIP et d'autres projets régionaux sur le pastoralisme.

D'importantes collaborations ont notamment été nouées avec le PRAPS 2 et le PEPISAO :

- Appuis techniques et financiers pour l'organisation de rencontres transfrontalières et des semaines pastorales, des rencontres de haut niveau sur la transhumance, des rencontres des CNT ;
- Opérationnalisation du Géoportail et de la bibliothèque numérique, et de l'Observatoire régional sur les systèmes d'élevage mobiles ;
- Définition d'un indicateur régional sur l'évolution des conflits à travers la mise en œuvre des projets régionaux sur le pastoralisme ;
- Appui à la collecte de données permettant d'établir à temps les bilans fourragers annuels dans le cadre du PRAPS 2 ;
- Partage d'expériences avec le PRAPS 2 sur les bonnes pratiques de mise en œuvre des plans nationaux de stratégie contre la PPR et la PPCB et amélioration des indicateurs d'impacts ;
- Mutualisation des moyens pour l'organisation des réunions annuelles des Réseaux régionaux de santé animale (CRSA) avec le PRAPS 2.

D'autres collaborations ont été nouées, avec le PAGR-SANAD sur la définition et la mesure de l'indicateur sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, avec le MOPSS pour la formation des magistrats et des acteurs judiciaires et avec le PDEPS sur la formation de cadres du Burkina Faso à l'utilisation des SIG pour la réalisation des bilans fourragers.

Les actions mises en œuvre avec d'autres projets et programmes ont permis de réaliser des économies d'échelle à travers la mutualisation des moyens. Elles favorisent également l'adhésion et une large appropriation d'outils et de démarches communs. Elles se heurtent néanmoins à des difficultés d'agencement des agendas et à des limites budgétaires, d'autant plus que les axes de collaboration sont mis en œuvre *a posteriori* de la conception des projets avec une flexibilité limitée.

2

Expériences capitalisées

Le processus de capitalisation « au fil de l'eau » du PREDIP a permis de documenter et d'analyser de manière approfondie 11 expériences portées par les 5 composantes. Les 11 expériences capitalisées sont ici présentées de manière synthétique. Les versions complètes de ces fiches de capitalisation peuvent être consultées en ligne (voir partie 5 – Aller plus loin).



FICHE 01.C1

Émissions radio interactives

Un levier pour l'accès des éleveurs à l'information fiable pour une meilleure prise de décision

En Afrique de l'Ouest, les éleveurs et agropasteurs ont un accès limité à une information fiable et en temps réel sur le terrain. Le Service Régional d'Information Pastorale (SRIP) vise à renforcer leur accès à l'information, afin de leur permettre d'optimiser leurs choix tactiques et stratégiques de conduite des troupeaux et de réduire les risques de conflits avec les agriculteurs. Pour assurer une large diffusion de l'information technique produite dans le cadre du SRIP et sensibiliser les éleveurs, des émissions radio interactives ont été organisées et diffusées, en collaboration avec les radios communautaires, dans les régions de Dosso et de Maradi au Niger.

Une enquête préliminaire a permis de mettre en lumière les besoins en informations exprimés par les éleveurs (prévisions climatiques, disponibilité des ressources fourragères, points d'eau, risques sanitaires et sécuritaires, situation des marchés) et d'orienter le choix des thèmes pour les émissions interactives (prévention et gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs, réglementation de la transhumance transfrontalière).

Un partenariat a été établi avec les coordinations nationales des radios pour encadrer et former les animateurs. Les radios communautaires produisent des contenus techniques en langues locales, axés sur les conseils pratiques, les prévisions saisonnières du SRIP, les règles de la transhumance et la gestion des conflits. Le ciblage des invités a permis de garantir la participation d'au moins un acteur par niveau décisionnel (décideurs, techniciens, éleveurs) pour répondre aux différentes préoccupations des éleveurs lors des émissions interactives.



Résultats de l'expérience

Au total, 99 émissions interactives ont été réalisées dans les régions de Maradi et de Dosso au Niger, et diffusées 3 300 fois avec plus de 200 auditeurs par émission.

D'après les témoignages recueillis, ces émissions ont eu un impact significatif sur l'information et la compréhension des auditeurs, en leur permettant de poser directement leurs questions aux techniciens invités. Les éleveurs et agropasteurs ont amélioré leurs connaissances sur leurs droits et leurs devoirs, favorisant une meilleure cohabitation. Cela s'est traduit par le respect des limites des champs, la résolution amiable des dégâts causés par le bétail, l'acquisition d'actes de sécurisation foncière et la réduction des conflits.

Les auditeurs ont également amélioré leurs connaissances techniques sur l'amélioration des rendements et la vaccination. Les acteurs

impliqués lors des émissions ont par ailleurs renforcés leurs capacités de prise de parole en public et d'écoute, et savent désormais où chercher de l'information.

Paroles d'acteurs

« J'allais me battre avec un éleveur quand lui-même m'a rappelé ce que dit la radio : la bonne cohabitation et la non-violence. »

« De retour du Nigeria, un éleveur est venu remercier la radio et la direction des services de l'élevage pour leurs conseils qui lui ont permis de faire vacciner ses animaux. Ceux qui ne l'ont pas fait sont revenus sans aucune tête de bétail. »



Facteurs de succès

- **Expérience des radios communautaires** : leur connaissance du terrain, une préparation minutieuse des émissions et le choix judicieux des intervenants ont contribué au succès de l'expérience ;
- **Mobilisation des partenaires** : l'appui du SRIP/PREDIP, des autorités locales et des associations d'éleveurs a joué un rôle essentiel dans la réalisation et la diffusion des émissions interactives ;
- **Pluridisciplinarité des invités** : les émissions interactives, en langue locale, ont permis aux auditeurs de poser directement des questions aux techniciens du domaine, améliorant ainsi leur compréhension des sujets abordés ;
- **Collaboration avec les Services Techniques Déconcentrés de l'État** : la participation régulière des agents des Services Techniques Déconcentrés lors des émissions a renforcé la collaboration entre les radios communautaires et les autorités publiques.



Difficultés et contraintes rencontrées

- **Contraintes financières et matérielles :** le manque de ressources financières et de matériel adéquat a été un défi pour la réalisation des émissions. Des solutions ont été apportées, telles que l'équipement en matériel de reportage et en panneaux solaires.
- **Format des émissions :** la durée limitée des émissions a été identifiée comme un obstacle, nécessitant une prolongation de la durée d'émission.
- **Couverture géographique et connectivité :** le manque de réseau téléphonique dans certaines zones et la faible couverture géographique par la radio ont posé des défis. Des partenariats ont été mis en place pour élargir la couverture, notamment par le biais de la rediffusion des émissions par d'autres médias.
- **Réticence des acteurs :** certains acteurs, notamment les responsables coutumiers, ont exprimé des réticences initiales à répondre à certaines questions. La collaboration avec les autorités locales et la sensibilisation ont permis de surmonter ces difficultés.
- **Besoins en ressources humaines :** la disponibilité limitée d'animateurs en langue locale et de personnel qualifié a été un défi.



Durabilité et mise à l'échelle

L'incertitude sur la prise en charge financière des émissions après le projet constitue un défi majeur. L'autonomisation financière des radios communautaires pourra être renforcée à travers la diffusion de pages publicitaires ou communiqués payants. Un soutien financier de l'État et des Collectivités serait également nécessaire, en tirant parti des fonds d'aide à la presse disponibles.

Les acquis de cette expérience pilote constitue une base solide pour la mise à l'échelle. L'organisation de voyages d'échange entre les radios, le partage d'expériences et l'enrichissement de la grille des programmes sont autant de possibilités pour améliorer la qualité des débats et diffuser les bonnes pratiques. La mise à l'échelle nécessitera néanmoins de s'assurer de l'implication de tous les acteurs, de la disponibilité de l'expertise au niveau des radios communautaires, ainsi que des ressources et matériels techniques nécessaires.



Composante 2 (C2) : Projet Régional de Dialogue pour une Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)

FICHE 02.C2

Assistance juridique et judiciaire aux éleveurs

Un outil efficace de sécurisation foncière

L'assistance juridique aux éleveurs, promue par l'AREN et le RBM depuis 2014, vise à sécuriser les droits fonciers des éleveurs et à contrecarrer l'accaparement des terres pastorales. Au Niger, dans les régions de Dosso et de Tillabéry, l'approche a impliqué la formation de divers acteurs locaux sur les droits fonciers et les lois relatives à la transhumance et au pastoralisme, et le soutien aux éleveurs pour accéder aux institutions juridiques et administratives dans leur pays. Les formations ont commencé en 2019 à Dosso et se sont étendues à Tillabéry après l'adoption de Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) en 2018 et 2021. Les SAF, qui identifient les zones réservées à diverses activités rurales et les droits associés, sont une partie essentielle de l'assistance juridique aux éleveurs.



Photo 9 - Discours de Mme Cissé à l'atelier de formation des acteurs judiciaires à Sikasso au Mali, novembre 2022 (APESS/PRODIATA)



Résultats de l'expérience

Entre 2019 et 2022, les activités de **renforcement des capacités** ont permis de former 1 385 éleveurs et acteurs locaux, 50 magistrats et 32 auditeurs de justice sur la gestion du foncier pastoral et la transhumance transfrontalière. Ces formations ont changé leur perception sur des problématiques liées à ces sujets et leurs modes de gestion. Les éleveurs, qui pouvaient avoir recours à la violence pour protéger leurs droits, utilisent désormais les voies légales, comme l'illustre

l'exemple des éleveurs de Gaya (Niger). Les acteurs de la justice, qui se déclaraient auparavant incompetents pour les différends fonciers pastoraux, sont désormais plus disposés à traiter ces cas. Les autorités administratives et politiques, auparavant laxistes dans la gestion du foncier pastoral, sont désormais engagées plus fortement dans la sécurisation de ces espaces, comme en témoignent les cas à Kollo et à Karey Gorou (Niger).

L'exemple des éleveurs de Gaya

En août 2022, les éleveurs du département de Gaya (région de Dosso), formés par le RBM, ont exercé un recours devant le Procureur de la République près le Tribunal de Gaya pour obstruction des couloirs de passage et empiètement d'une aire de pâturage par des champs de culture implantés par des agriculteurs. Le procureur de la République a demandé au contrevenant de se soumettre à la décision de la Commission Foncière départementale qui interdit la mise en culture de cet espace litigieux.

Depuis 2014, les **démarches judiciaires** de l'AREN ont permis d'annuler la vente de 8 537 ha sur 13 500 ha réclamés, avec seulement 26 immatriculations réussies sur 162 oppositions. Récemment, trois dossiers soumis à la justice ont permis de récupérer 1 750 ha pour 2 072 éleveurs. Ces efforts visent à dissuader les accaparements de terres. Ils contribueront à long terme à réduire les conflits et à instaurer un climat de paix pour un accès équitable aux ressources foncières.



Facteurs de succès

Au plan interne, l'expérience de l'AREN au Niger dans l'assistance juridique et judiciaire depuis 2014, son vaste réseau d'éleveurs, et la disponibilité d'un assistant juridique et d'un cabinet d'Avocats ont été essentiels. La mise en œuvre du projet a révélé plusieurs bonnes

pratiques : avoir un assistant juridique au sein de l'équipe, créer des cadres de rencontre pour les divers acteurs du foncier pastoral, disposer d'outils de formation adaptés, et conduire un processus participatif et inclusif.

Concernant les facteurs externes, l'adoption des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) dans les régions cibles a été cruciale, car ils sont des référentiels clés pour les droits des acteurs ruraux. L'ancrage local de l'AREN et un environnement politico-institutionnel favorable ont permis une forte implication

des acteurs pertinents, facilitant la compréhension commune des problématiques de la transhumance et un changement de mentalités. Enfin, l'assistance juridique et judiciaire répond concrètement aux besoins des éleveurs dans un contexte de conflits souvent violents liés à la transhumance.



Difficultés et contraintes rencontrées

L'expérience a rencontré des difficultés, notamment la production de preuves irréfutables sur la vocation pastorale des espaces litigieux. L'adoption des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) a toutefois facilité l'identification des zones concernées. Le contrôle de terrain des espaces accaparés a été rendu difficile par l'insécurité et les coûts de déplacement, nécessitant la présence de

Forces de Défense et de Sécurité pour assurer la sécurité. La lenteur des délibérations judiciaires, due à un manque de ressources humaines dans la magistrature, a également posé problème. Des actions de plaidoyer en direction du Gouvernement ont été menées pour adresser cette situation, appelant à un recrutement massif de Juges pour résoudre la lenteur judiciaire.



Durabilité et mise à l'échelle

La réplication de cette expérience suppose un environnement politico-institutionnel favorable ainsi que la volonté et la capacité des acteurs à résoudre les problèmes fonciers. Les conditions de répliquabilité comprennent l'extension des Schémas d'Aménagement Foncier (SAF) dans toutes les régions, l'accompagnement des missions de terrain par les Forces de Défense et de Sécurité dans un contexte d'insécurité, et une veille continue sur les dossiers judiciaires.

Pour assurer la durabilité, la formation de parajuristes locaux sur les textes et procédures judiciaires est recommandée. De plus, il est conseillé aux Collectivités de faire de la défense des droits des transhumants une priorité et d'intégrer cette question dans leurs Plans de Développement Communaux (PDC) pour être en mesure de financer des expériences similaires. Enfin, la formation des jeunes Magistrats sur le foncier pastoral mérite une attention accrue dans la mesure où elle offre l'opportunité de pouvoir former de nouvelles cohortes chaque année.



FICHE 03.C2

Dynamisation des Comités Nationaux de Transhumance des pays sahéliens

Un enjeu majeur pour la gouvernance de la transhumance transfrontalière

Les pouvoirs publics des pays d'accueil des éleveurs transhumants, notamment le Togo et le Bénin, ont mis en place les structures de gestion de la transhumance recommandées par les pays membres de la CEDEAO. Dans chacun des deux pays, des arrêtés ministériels ont été pris pour instituer et définir l'organisation, les attributions et le fonctionnement des comités de transhumance chargés de coordonner les actions en matière de transhumance aux niveaux national, départemental, communal et à l'échelon des arrondissements. Mais dans les pays sahéliens, le processus d'opérationnalisation des Comités Nationaux de Transhumance (CNT) a été plus lent.

PRODIATA a ainsi appuyé la finalisation du processus de mise en place et d'officialisation des CNT au Niger et au Mali, et l'élaboration de plans d'actions triennaux pour les trois CNT du Burkina, du Mali et du Niger financés par le PRAPS. L'appui a notamment été orienté vers les démembrements des CNT situés en zones frontalières de ces pays sahéliens, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans l'organisation et la facilitation de la transhumance transfrontalière avec les pays côtiers. En effet, les démembrements des CNT ont pour missions de mettre l'information sur les conditions de la transhumance à la disposition des acteurs et de contribuer à la protection des droits des éleveurs transhumants, et la négociation de conditions favorables à la transhumance transfrontalière.



Résultats de l'expérience

L'appui à la dynamisation des CNT a permis d'aboutir à des résultats à trois niveaux :

- **Reconnaissance de la pertinence des CNT pour la gestion de la transhumance.** Le projet a renforcé la conviction chez tous les acteurs que l'absence de CNT est un vide important pour la gestion pacifique de la transhumance. Les réunions de haut niveau tenues à Cotonou (Bénin) et à Accra (Ghana), qui ont rassemblé plus de 200 participants des pays sahéliens et côtiers, ont servi de tribune pour plaider en faveur de la mise en place formelle et de l'opérationnalisation des CNT. Le plaidoyer a été porté par les organisations pastorales, notamment ROPEN et Tassaght, qui ont plaidé auprès des Ministères nigérien et malien en charge de l'Élevage ;
- **Implication des décideurs et soutien aux CNT.** Les actions de plaidoyer portées et conduites par les organisations pastorales ont permis aux Gouvernements du Niger et du Mali de prendre des actes administratifs pour la création des CNT en 2019 et 2021, conformément aux recommandations de la CEDEAO. Les CNT soutenus par le PRAPS et le PREDIP disposent de plans d'actions triennaux servant de référence pour une gouvernance efficace de la transhumance transfrontalière ;
- **Affirmation des CNT comme Plateformes d'assistance aux éleveurs.** Les CNT du Mali et du Burkina ont été fortement impliqués dans la résolution de la situation des éleveurs transhumants bloqués à la frontière du Togo, en leur apportant une assistance alimentaire, grâce à l'implication des CNT et au soutien financier de la Coopération suisse.



Facteurs de succès

L'adoption collective du concept de transhumance apaisée grâce aux CNT a favorisé des échanges constructifs entre différents acteurs. Le succès de cette initiative est dû à la mobilisation des réseaux professionnels du pastoralisme, à la collaboration des décideurs politiques, et à la réceptivité des pays tels que le Mali, le Niger et le Burkina Faso aux recommandations de la CEDEAO. Les organisations agropastorales ont pu conduire efficacement le processus de mise en place des CNT grâce au soutien politique des États. Le réseau de pasteurs, RBM, a joué un rôle déterminant

en initiant des actions de plaidoyer depuis 2015. L'utilisation de diverses approches et outils, ainsi qu'une gestion participative du processus, ont renforcé l'efficacité de l'expérience.

Le dialogue, clé de l'efficacité des CNT, assure une communication constante et participative entre tous les acteurs impliqués dans le processus de transhumance. Ces CNT devraient concentrer davantage leurs efforts dans les zones frontalières des pays sahéliens pour optimiser la transhumance

transfrontalière avec les pays côtiers. Ils sont chargés d'informer les acteurs sur les conditions de la transhumance et de protéger les droits des éleveurs transhumants. Ceci inclut la prévention de l'exploitation non autorisée des couloirs de passage, l'assurance

que les éleveurs possèdent les documents nécessaires, tels que le Certificat International de Transhumance, et la négociation de conditions favorables à la transhumance transfrontalière.



Difficultés et contraintes rencontrées

La mise en œuvre des plans d'actions des CNT est limitée par l'absence d'une stratégie de mobilisation de ressources. Pour fonctionner efficacement, les CNT ont besoin de ressources suffisantes et d'un référentiel de travail. À cet effet, une mutualisation des ressources des États, en synergie avec d'autres projets, est cruciale. Il est également indispensable que les CNT développent des stratégies pour mobiliser des ressources endogènes et pouvoir mener des actions durables en vue d'apaiser la transhumance dans cette région sahélienne affectée par la crise sécuritaire.



Durabilité et mise à l'échelle

La durabilité de l'expérience des CNT repose sur l'application des recommandations financières, comme l'élaboration de plans d'action pluriannuels avec budgets, l'intégration des budgets prévisionnels des CNT dans la programmation budgétaire annuelle, et l'inclusion du soutien aux CNT dans les projets de promotion de l'élevage et du secteur rural. Une réunion nationale pourrait permettre d'aider à mobiliser les ressources financières nécessaires. Il est également important d'explorer des options de financement à travers l'État ou la CEDEAO. L'accent doit maintenant être mis sur l'opérationnalisation des plans d'actions afin d'améliorer la gouvernance de la transhumance à tous les niveaux.

Pour étendre l'expérience des CNT, il est crucial de maintenir un cadre institutionnel harmonisé, de renforcer les capacités organisationnelles pour le lobbying, et de développer une approche intégrée permettant à l'ensemble des parties prenantes (Ministères, Collectivités, autorités coutumières, société civile pastorale) de se sentir impliquées à tous les niveaux de la gestion de la transhumance. Une capacité d'adaptation aux évolutions du contexte régional du pastoralisme sera également nécessaire. Enfin, la volonté politique d'accompagner le processus est cruciale non seulement pour accompagner le processus sur la durée mais aussi pour s'en porter garante.



Composante 2 (C2) : Projet Régional de Dialogue pour une Transhumance Apaisée en Afrique de l'Ouest (PRODIATA)

FICHE 04.C2

Création du Ghana Cattle Ranching and transhumance Committee (GCRTC)

Un instrument important pour la gouvernance du pastoralisme au Ghana

Le Ghana fait face à d'importants défis relatifs à la coexistence de l'élevage pastoral et de l'agriculture. Le pays accueille durant la saison sèche des animaux en transhumance, en provenance de pays voisins. Cependant, l'opinion publique ghanéenne reste largement mal informée à propos de la transhumance, ce qui conduit à des préjugés et à des conflits avec les communautés pastorales. Pour contrer cette situation, le Gouvernement ghanéen a entrepris des efforts **visant à soutenir le développement pastoral et la coexistence pacifique entre éleveurs, transhumants et agriculteurs. Un document de politique et de stratégie de développement pastoral du Ghana a été validé en 2019, et une étude réalisée en 2021 rend compte d'une amélioration de la perception de la transhumance. De plus, le Ghana a pu tirer des leçons de l'expérience des Comités Nationaux de Transhumance d'autres pays, notamment du Togo, pour renforcer la gestion de la transhumance au profit de sa propre structure locale, le Ghana Cattle Ranching Committee (Comité ghanéen de l'élevage bovin).**



Présentation de l'expérience

Dans ce contexte, le pays a décidé de transformer son Comité d'élevage en **Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee** (Comité ghanéen d'élevage et de transhumance), élargissant ainsi son mandat. Le GCRTC est chargé d'élaborer des stratégies durables pour résoudre les problèmes liés à la transhumance et à l'amélioration de la production animale nationale, de promouvoir des discussions nationales et interétatiques sur la transhumance, de sensibiliser les acteurs à la régulation de la transhumance et au dialogue, d'assurer une coordination adéquate entre les autorités frontalières et les Comités de gestion des pâturages et des corridors. Il lui revient en outre de renforcer la gestion pacifique des ressources pastorales transfrontalières et de contribuer à un système efficace de surveillance des maladies aux points d'entrée.

Ces stratégies visent à changer la perception de la transhumance, à promouvoir une mobilité pacifique du bétail, à contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, et à faciliter la participation du Ghana aux discussions régionales de la CEDEAO. À terme, l'objectif est d'améliorer les conditions de la transhumance transfrontalière et du transport du bétail, de renforcer les capacités de prévention et de gestion des conflits, de sensibiliser les différents acteurs à la contribution socio-économique de la mobilité pastorale, et de financer des projets et initiatives liés à la transhumance.



Facteurs de succès

Pour assurer le succès de cette expérience, quatre impératifs ont été identifiés et devront être pris en compte :

- définir de façon précise les rôles et responsabilités de chaque acteur, et renforcer leurs capacités ;
- impliquer fortement toutes les parties prenantes dans la proposition des textes. Cela constitue la base d'un engagement collectif pour la réussite de l'initiative ;
- instaurer un suivi et un appui-conseil rapprochés par une entité tierce ;
- conduire le processus sur la base de ressources non dépendantes de projets et entrevoir des sources de financement pérennes.



Photo 8 – Atelier de lancement des activités du Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee à Accra, Ghana, avril 2023 (ROPPA/PRODIATA)

Paroles d'acteurs

« Le voyage de transformation du GCRC en GCRTC a commencé avec de grands espoirs de réussite mêlés d'incertitudes dans le processus. En tant que facilitateur, j'ai vu de nombreuses opportunités de pousser à une plus grande collaboration des parties prenantes et à une amélioration de la portée des structures nationales existantes pour servir l'intérêt de toutes les parties du secteur de la transhumance. Cependant, le processus est devenu plus complexe lorsque nos premiers engagements ont révélé de sérieux obstacles tels que des intérêts concurrents des acteurs, la méfiance, des contraintes de temps et de ressources. Pourtant, nous avons persévéré en développant et en déployant toutes les stratégies possibles pour faire face aux facteurs inhibiteurs. Grâce au soutien technique et financier de PRODIATA, ainsi qu'à la coopération des Ministères gouvernementaux, nous avons réussi. » **Mugmin Musah, Grameen Ghana.**



Difficultés et contraintes rencontrées

La mise en œuvre de la politique de transhumance au Ghana a connu trois (3) difficultés majeures :

- la faible réactivité de certains Ministères. Les Ministères étaient peu réactifs en raison du manque d'information sur la transhumance et de la perception erronée qui laissait croire que les éleveurs peulhs étaient peu enclins à collaborer. Pour résoudre ce problème, une note détaillant les avantages de la transhumance et soutenue par le Ministère de l'Agriculture a été proposée ;

- La méfiance des acteurs concernés. Certains éleveurs craignaient une limitation de leur liberté d'expression du fait de la présence de dirigeants ministériels au sein du GCRC. Des dialogues séparés avec les parties concernées ont permis de comprendre et de résoudre ce malentendu.
- La difficulté à maîtriser le timing. En raison du caractère participatif du projet, fixer un calendrier précis est un défi : les acteurs doivent avoir le temps de réfléchir et de s'approprier les enjeux, ce qui est susceptible de ralentir le processus.



Durabilité et mise à l'échelle

Le ***Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee (GCRTC)*** doit élaborer une stratégie de financement diversifiée, avec une contribution substantielle du Gouvernement ghanéen, pour assurer sa viabilité financière à long terme.

De plus, un plan de renforcement des capacités techniques des membres du GCRTC est essentiel pour améliorer leurs compétences en plaidoyer et lobbying, et minimiser les risques de dysfonctionnement, ce qui améliorera la qualité des services offerts par le GCRTC.

Enfin, le GCRTC doit travailler sur la capitalisation des pratiques pour construire et alimenter sa mémoire institutionnelle et opérationnelle, documenter les résultats obtenus et les rendre accessibles à d'autres acteurs. Cette capitalisation doit être effectuée de manière continue pour s'adapter aux changements de contexte et à l'évolution de l'administration publique.



FICHE 05.C2

Plateformes d'Innovation (PI) multi-acteurs de gestion des ressources naturelles et prévention des conflits

Un outil de dialogue constructif pour une transhumance apaisée dans le district des Savanes (Côte d'Ivoire) et dans le district de Builsa - SUD (Ghana)

Des Plateformes d'Innovation multi-acteurs ont été mises en place au Ghana dans le District de Builsa Sud et en Côte d'Ivoire dans le District autonome des Savanes pour pallier l'absence de structures officielles de gestion de la transhumance. L'objectif principal de ces Plateformes est de réduire les conflits et de favoriser une transhumance apaisée. Les zones frontalières du District des Savanes en Côte d'Ivoire et du District de Fumbisi au Ghana ont été ciblées, car elles accueillent un grand nombre de transhumants en provenance des pays sahéliens.

Les diagnostics réalisés dans les deux pays ont conduit à mettre en place la Plateforme d'Innovation (PI) de Korhogo, qui a ensuite été étendue à l'ensemble du District des Savanes, et la PI de Builsa Sud. La PI du District des Savanes est placée sous la direction du Gouverneur du District, tandis que celle de Builsa Sud est rattachée à l'Assemblée du District. Pour appuyer les PI, des Relais de Veille Communautaires ont été créés pour collecter, traiter et diffuser des informations liées à la transhumance.

Les Plateformes ont mené des campagnes de sensibilisation des populations et ont participé à des émissions radio. Les relais de veille ont collecté des données pour suivre les événements liés à la transhumance et alerter sur d'éventuels conflits.



Résultats de l'expérience

Une évaluation conduite sur la PI des Savanes a montré une meilleure implication des Services Techniques dans la protection des ressources naturelles, l'application de bonnes pratiques par les éleveurs et une meilleure connaissance des lois régissant la transhumance par les autorités. À Builsa Sud, on a noté une meilleure implication des communautés locales à la sensibilisation des populations des zones d'accueil et de transit des éleveurs transhumants.

La création de tels cadres de dialogue a amélioré la perception de la transhumance transfrontalière. Les échanges entre acteurs de différentes structures et organisations, le partage d'expériences et l'apprentissage mutuel ont en effet contribué à changer la perception des acteurs clés et des communautés locales.



Facteurs de succès

En interne, l'expertise de l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (APESS) dans la mise en place de Plateformes d'Innovation dans la filière lait a été déterminante. De plus, le processus participatif et inclusif de validation de l'étude de référence, du choix des sites et de la mise en place des Plateformes a favorisé l'appropriation et l'engagement des acteurs pertinents. Une bonne connaissance des zones

Paroles d'acteurs

« Les sensibilisations et le travail que la PI fait a permis aux associations des agriculteurs et éleveurs de prendre conscience que ça ne sert à rien de se faire justice, ça ne sert à rien de fouler aux pieds les règles et les lois qui régissent le milieu de la transhumance. Ils se sont formés, ils se sont appropriés les lois et donc chacun connaît un peu ses droits et ses devoirs. Quand c'est ainsi, c'est la vie dans les villages traversés par cette transhumance qui est plus épanouie. Cela a permis aussi aux autorités de prendre la pleine mesure de l'importance de cette transhumance. »

Dr KOUASSI Koffi Dongo, enseignant chercheur à l'Université Gon COULIBALY de Korhogo, Chargé de la formation de la PI de Korhogo, le 22 juin 2022.



d'intervention grâce à l'étude de référence a également contribué à cette réussite.

En externe, l'environnement politico-institutionnel favorable, alimenté par l'augmentation du flux des transhumants et des conflits dans les zones frontalières, a suscité un fort intérêt des autorités locales pour le projet. Le choix de l'institution de portage des plateformes a été déterminant pour leur légitimation.



Difficultés et contraintes rencontrées

- **Défi temporel** : la mise en place des Plateformes d'Innovation nécessite du temps. L'étude diagnostique a débuté en octobre 2019 et a nécessité plus d'une dizaine de concertations et d'échanges pour les deux zones. La Plateforme d'Innovation de Korhogo a été établie en novembre 2020 et celle de Builsa en juin 2021. L'identification, l'installation, le renforcement des capacités et l'équipement des Relais de Veille Communautaires ont été achevés en décembre 2021 et début 2022. Ces opérations ont engendré un coût d'environ 259 076 euros pour les deux Plateformes d'Innovation ;
- **Défi financier** : les ressources financières sont insuffisantes pour mettre en œuvre intégralement les plans d'activités des Plateformes. Une stratégie de mobilisation des ressources internes auprès des membres des Plateformes a été proposée, mais n'a pas réussi à rassembler les fonds nécessaires. Les Relais de Veille Communautaires, par exemple, n'ont eu que quatre mois (de janvier à avril 2022) pour collecter des données sur le terrain et leur prise en charge a été difficile. Les ressources du projet ont été utilisées pour mener plusieurs actions, et des démarches de mobilisation de fonds auprès des partenaires techniques et financiers sont prévues pour aider à couvrir les besoins en instance.



Durabilité et mise à l'échelle

Pour pérenniser les actions de la Plateforme d'Innovation, il est essentiel d'assurer leur portage par des structures locales afin de garantir leur ancrage institutionnel. En Côte d'Ivoire, la Plateforme d'Innovation est portée par le District autonome des Savanes dirigé par un Ministre-Gouverneur, tandis qu'au Ghana, elle est portée par l'Assemblée du District de Builsa Sud.

Les capacités de mobilisation de fonds conditionnent par ailleurs leur durabilité : la Plateforme d'Innovation doit élaborer un plan d'actions ou un plan de gestion de la transhumance comprenant des actions budgétisées. Ce document permettra d'organiser des opérations de collecte de fonds. Les structures membres des PI peuvent également s'appuyer sur les marchés à bétail et d'autres sources de revenus pour assurer

leur fonctionnement après la fin du projet.

À l'avenir, les PI mises en place en Côte d'Ivoire et au Ghana pourront s'intégrer dans les organes déconcentrés locaux qui seront mis en place pour l'opérationnalisation des Comités de Gestion de la Transhumance. Elles deviendront, à l'instar de ces structures, des bras opérationnels des Comités Nationaux de la Transhumance.

La mise à l'échelle des Plateformes d'Innovation dépendra de la dynamique des membres et de leur capacité à collecter, traiter et partager les informations sur la transhumance. Cette expansion devra se faire progressivement en ciblant les zones d'influence de la transhumance et en se basant sur les résultats et enseignements tirés de leur fonctionnement.



Composante 3 (C3) : Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés (PAMOBARMA)

FIGHE 07.C3

Mise en place de Comités à l'élaboration de chartes d'usage dans le cadre du suivi et de la gestion des aménagements agropastoraux

Dans le cadre de la Composante 3 du PREDIP, plusieurs aménagements pastoraux ont été réalisés. Cela comprend la construction de 1 437 kilomètres de pistes sécurisées, 13 aires de pâture, 15 aires de repos, 43 points d'eau, 7 postes vétérinaires transfrontaliers et 14 banques d'aliment-bétail. En parallèle, 283 Comités de gestion/suivi des infrastructures ont été mis en place pour superviser ces aménagements.





Résultats de l'expérience

Le dispositif de suivi-évaluation du PAMOBARMA a montré une amélioration de la fonctionnalité des Comités de suivi des pistes entre 2019 et 2021, tant en ce qui concerne les critères principaux (état des délimitations ; occupation des couloirs ; sorties des Comités) que secondaires (reconnaissance officielle ; légitimité des Comités ; participation à la gestion des dégâts, litiges, conflits ; capacités financières). Le taux d'aménagements agropastoraux fonctionnels, spécifiquement pour les pistes, est de 72% en 2021, comparé à 64% en 2020 et aux années précédentes. Cela s'explique par le financement partiel des Comités par des projets et les efforts continus des organisations partenaires malgré les contraintes des mesures sanitaires. De plus, des équipes ont effectué des suivis physiques pour évaluer l'état des tronçons (état des balises et occupation des pistes) et corroborer les informations fournies par les Comités.



Facteurs de succès

Sur la base de ce suivi et des expériences antérieures, des enseignements ont pu être tirés dans le cadre de la mise en place de Comités de gestion autour des aménagements agropastoraux. Trois points d'attention principaux doivent être considérés comme des préalables incontournables pour élaborer des chartes d'utilisation des aménagements agropastoraux.

- ***Regarder du côté de la loi et des dispositifs existants***

Il est essentiel de prendre en compte la législation et les dispositifs existants lors de la mise en place de Comités. Malheureusement, il arrive souvent que des Comités locaux soient créés sans lien avec les lois en vigueur

ou en redondance avec des dispositifs déjà existants. Il est important de comprendre la fonctionnalité de ces dispositifs et, dans la mesure du possible, de s'y inscrire afin de renforcer les structures existantes.

- ***Proposer des Comités de suivi fonctionnels***

L'objectif premier d'un Comité de suivi est d'assurer un suivi de proximité. Il s'agit donc de privilégier des structures assez souples, avec un nombre restreint de membres. Dans le même ordre d'idée, lorsque deux

aménagements sont concomitants comme un tronçon de pistes et un point d'eau, il doit être privilégié dans la mesure du possible à ce qu'un même Comité puisse gérer les deux.

En règle générale, les acteurs ayant été impliqués dans les négociations des espaces pour la réalisation des aménagements composent en partie ou totalement ces Comités de suivi (par exemple, 1 conseiller, 1 notable, 1 représentant des associations de développement, 1 représentant des producteurs agricoles, 1 représentant des éleveurs, 1 représentant des organisations paysannes et 1 représentante des groupements

de femmes). Le dispositif de suivi repose sur des sorties au niveau de l'aménagement, effectuées par 2 membres du Comité, de façon rotative. Il s'agit de s'assurer du bon usage de l'aménagement et de l'absence de détournement d'usage. Chaque sortie fait l'objet de commentaire dans un cahier de suivi qui sert notamment lors du travail de supervision.

- ***Validation de la charte par l'ensemble des acteurs concernés***

Des règles d'usage ont été proposées à titre indicatif pour chacun des types d'aménagements agropastoraux : pistes, points d'eau, aires de repos ou de pâture (cf. la note de capitalisation complète pour plus de précision). Les règles d'usage doivent

être validées par l'ensemble des acteurs concernés. Un atelier de validation est essentiel à la fois pour valider les dispositifs de suivi/supervision et pour adapter les chartes à chaque contexte spécifique des aménagements.



Durabilité et mise à l'échelle

La pérennisation du dispositif de suivi des aménagements agropastoraux est un défi majeur. La mise en place de Comités de suivi au niveau local est essentielle car le suivi régulier des pistes et des aménagements nécessite un travail long et fastidieux qui ne peut être accompli par une seule équipe technique. Cependant, ce suivi local ne suffit pas à lui seul. Pour être efficace, il doit être complété par un suivi opérationnel à une échelle territoriale plus large et intégré dans une approche globale de la filière, avec un financement adéquat.

- ***Complémentarité entre suivi local et supervision à l'échelle d'un territoire***

Pour assurer la fonctionnalité des pistes à bétail, il est nécessaire de surveiller l'ensemble du parcours. Si l'un des tronçons n'est plus opérationnel, cela remet en cause l'ensemble du tracé. Ainsi, un suivi intercommunal ou régional est indispensable. La proximité des Comités locaux présente à la fois des avantages et des inconvénients. Elle favorise la connaissance mutuelle et la capacité de négociation, mais les relations sociales complexes entre les membres des Comités, basées sur des liens familiaux ou d'autres relations personnelles, peuvent influencer les décisions et compromettre la mise en œuvre des projets. Pour minimiser

l'interférence des logiques sociales dans le fonctionnement des Comités de gestion, il est nécessaire d'externaliser le contrôle social en le confiant à une structure indépendante des bénéficiaires de l'action.

Il est donc recommandé de superviser les Comités de suivi locaux par un Comité de suivi à l'échelle intercommunale ou régionale. Ce Comité de suivi ne doit pas se substituer aux Services Techniques de l'État, mais plutôt être composé d'équipes techniques des organisations professionnelles ayant une connaissance approfondie des acteurs clés de la filière.

- ***Financer le suivi/supervision en s'appuyant sur une approche intégrée de la filière***

Ce dispositif de suivi/supervision des aménagements agropastoraux nécessite bien évidemment une prise en considération des coûts afin d'assurer sa pérennité. La taxation de l'utilisation des aménagements agropastoraux est délicate et risquerait d'induire des stratégies de contournement par les utilisateurs. En revanche, les recettes

dégagées par les infrastructures marchandes (marchés à bétail et quai d'embarquement) peuvent permettre de prendre en charge les coûts de suivi et de supervision des différents aménagements agropastoraux. En retour, le travail de suivi des Comités permet aux Collectivités territoriales de mieux maîtriser le développement de la filière sur leur territoire.



FICHE 08.C3

Gouvernance partagée des territoires à travers des conventions OP/inter-collectivités

Retour d'expérience sur la filière bétail-viande au Nord-Bénin

En Afrique de l'Ouest, la mobilité est garante de la survie des troupeaux et d'un accroissement de la productivité. Elle est également au cœur des circuits commerciaux et génère de nombreuses retombées économiques sur les territoires de passage. Cette mobilité oblige à adopter une approche intégrée des investissements pastoraux sur le territoire concerné par les déplacements des troupeaux. En effet, les infrastructures de commercialisation (marchés à bétail, quai d'embarquement) ou nécessaires à la production (aires de pâture, points d'eau, pistes à bétail, parcs de vaccination...) sont totalement interdépendantes. Ainsi, un marché doit être alimenté par des pistes à bétail, y compris les pistes de transhumance qui les approvisionnent lors des remontées. Le développement de la filière doit donc être pensé à une échelle territoriale impliquant le plus souvent plusieurs communes.

Le travail mené en Afrique de l'Ouest par Acting for Life et ses partenaires autour d'un développement territorial de la filière agropastorale repose sur la structuration d'un Partenariat Public-Privé entre les Collectivités territoriales et les Organisations de la Société Civile (OSC). L'expérience de la filière bétail-viande au Nord-Bénin est ici partagée.

La pérennité des différents aménagements nécessite en effet un ancrage institutionnel à trois niveaux : Collectivités territoriales (les communes), Organisations de Producteurs (OP) et Services Techniques Déconcentrés des Ministères chargés de l'Élevage. Ces derniers assurent la continuité et la cohérence de la politique nationale et mettent leur expertise à la disposition de l'inter-collectivité. Les OP, quant à elles, apportent leur connaissance des pratiques et stratégies des éleveurs, agriculteurs et commerçants pour faire face aux difficultés. Elles interviennent pour faciliter la sécurisation d'un foncier pastoral (aires de pâture et de repos), pour prévenir des difficultés d'accès à l'eau. Le rôle des OP lorsqu'elles interviennent pour régler des conflits, que ce soit sur les infrastructures marchandes ou les aménagements agropastoraux, doit être contractualisé avec l'inter-collectivité. Les recettes tirées des infrastructures marchandes sur le territoire de l'inter-collectivité permettent de rémunérer les OP pour leur suivi.



Résultats de l'expérience

Au Nord-Bénin, en décembre 2017, les autorités communales de Matéri, Cobly et Tanguiéta membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de la Pendjari (EPCI-Pendjari) ont signé une convention test d'un an avec l'Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants de l'Atacora/Donga (UDOPER AD) avec un engagement financier de 1,8 million de FCFA. À travers ce financement, les communes membres de l'EPCI accordent un mandat d'animation de la filière sur leur territoire à l'UDOPER AD. Cette convention a été renouvelée en 2018 pour deux ans. Chaque année le mandataire, l'UDOPER AD présente une analyse de la filière concernant l'année écoulée et fait des recommandations à destination des membres de l'EPCI. De nombreux enseignements peuvent être tirés après quasiment deux années de contractualisation entre l'inter-collectivité EPCI-Pendjari et l'UDOPER AD.



Enseignements tirés de l'expérience

- ***Un meilleur suivi des infrastructures agropastorales***

De l'avis des élus, cette convention améliore le suivi et leur compréhension de la dynamique agropastorale sur leur territoire. L'UDOPER AD présente son rapport annuel lors d'un atelier réunissant une cinquantaine de participants (élus, autorités déconcentrées, autorités traditionnelles, membres de la société civile). Ce bilan très détaillé donne une compréhension d'ensemble de la filière tout en saisissant les évolutions sur chaque infrastructure marchande.

- ***Une amélioration des recettes sur certaines infrastructures marchandes***

Le suivi statistique met en avant le travail d'animation et de sensibilisation mené par l'UDOPER AD auprès des acteurs des marchés à bétail. Ainsi, pour le marché à bétail de Matéri, sur les trois dernières années, on constate une nette amélioration des recettes fiscales. S'élevant à un peu plus de 7 millions de FCFA en 2017, elles sont de 8 601 600 de FCFA en 2019. C'est cette augmentation des recettes fiscales des communes qui facilite leur participation financière au niveau de l'EPCI et assure un renforcement de la cohésion intercommunautaire. En effet, les communes accroissent davantage leurs investissements sociocommunautaires au bénéfice de l'ensemble de la population.

- ***Une compréhension affinée de la dynamique de la filière***

La dynamique de la filière agropastorale ne peut être comprise en la limitant uniquement au territoire de l'EPCI Pendjari. Elle dépend fortement de la situation dans les pays frontaliers, en amont, au niveau des pays sahéliens approvisionnant les marchés à bétail lors de la transhumance ou, en aval, au niveau du Nigeria, principal marché terminal pour les animaux. Ainsi, au niveau du quai de Tanguiéta, les animaux sont embarqués principalement vers Savé dans le département des Collines au Bénin. À Savé, les animaux sont débarqués et convoyés à pied vers le Nigeria. Or, à partir de décembre 2015, la dévaluation va rendre le marché nigérian beaucoup moins attractif. Une partie des animaux seront convoyés vers le Ghana via le Togo. Elle reprend véritablement en 2019.

- ***Une diminution des conflits***

L'absence d'un foncier pastoral délimité conduit souvent à des tensions entre agriculteurs et éleveurs autour de l'usage des ressources. Pour limiter ces tensions, il convient de sécuriser ce foncier mais surtout de disposer d'organisations à même d'intervenir rapidement afin de trouver des sorties de crise concertées. Certes, cette diminution n'est pas exclusivement liée au travail d'animation de la filière par l'UDOPER AD. D'une part, d'autres acteurs et programmes interviennent sur ce territoire et participent à la diminution des tensions et, d'autre part, les dynamiques des conflits sont souvent très complexes et leurs causes plurifactorielles. Toutefois, il est également certain que l'existence d'aménagements agropastoraux fonctionnels facilitant la mobilité du bétail et les interventions de l'UDOPER/ANOPER pour pacifier les tensions, contribuent fortement à la diminution des conflits.

- ***Un renforcement du positionnement et des capacités de l'OP***

Les données produites par l'UDOPER AD permettent également de renforcer la reconnaissance des OP auprès des élus et des administrés. Elles viennent compléter l'expertise des services techniques de l'État. À travers le financement reçu de l'EPCI, l'OP renforce les services qu'elle rend à ses membres.

- ***La consolidation d'une communauté d'intérêt***

L'objectif principal de cette collaboration est d'assurer un développement cohérent et pérenne de la filière agropastorale, crucial pour le développement socio-économique des territoires. Cette entrée permet d'associer des acteurs de catégories diverses ne se limitant pas aux élus et aux OP autour d'un intérêt commun. L'ensemble des administrés peut accéder à ces informations à travers la participation aux ateliers-bilan annuels et la diffusion par communiqués radio des informations principales concernant la filière agropastorale.



Composante 3 (C3) : Projet d'Appui à la Mobilité du Bétail pour un meilleur Accès aux Ressources et aux Marchés (PAMOBARMA)

FICHE 10.C3

Grandes étapes de la mise en place d'une inter-collectivité

Acting for Life privilégie dans la mise en œuvre de ses programmes une approche territoriale plutôt qu'une approche-projet. L'approche territoriale se concrétise par la mise en place d'une inter-collectivité permettant l'ancrage institutionnel des différentes activités mises en œuvre. Cette approche mise en place dans le cadre du PAMOBARMA dans 8 pays d'Afrique de l'Ouest, repose sur plusieurs grandes étapes méthodologiques. Pour construire une approche territoriale, il convient de s'inscrire dans un processus mettant en œuvre 3 phases clés, à savoir :

- (0) la définition du territoire,
- (1) l'ingénierie sociale,
- (2) les investissements,
- (3) l'ingénierie institutionnelle.



Barrage aménagé par le PAMOBARMA, Sinematiali Nord-Côte d'Ivoire



Phase préliminaire Prédéfinir le territoire d'intervention

La circonscription du territoire va influencer les phases d'ingénierie sociale et institutionnelle. Il s'agit de définir l'emprise territoriale sur lequel le projet va agir. Pour y parvenir, plusieurs paramètres doivent être pris en considération :

- **Le ciblage des aménagements**

Chaque partenaire de mise en œuvre a déjà une idée des aménagements prioritaires (pistes, infrastructures marchandes...) à réaliser sur la région d'intervention. Le ciblage des aménagements doit correspondre à une logique globale de la filière et éviter au maximum le saupoudrage. L'analyse-diagnostic de la filière sur un territoire donné permettra de cibler des aménagements complémentaires. Cette approche globale de la filière permet donc d'emblée de définir les collectivités sur lesquelles le programme va potentiellement intervenir.

- **La connaissance du dispositif par les Collectivités**

Les partenaires de mise en œuvre doivent s'assurer de la collaboration et de l'engagement des différentes Collectivités. Cela s'effectue à travers la présentation aux Collectivités des objectifs de l'approche au-delà du seul bénéfice de l'aménagement. Cette information permettra, parallèlement au ciblage des aménagements, de démarrer la mise en œuvre

de l'inter-collectivité et de partager le même niveau d'information avec les élus quant à la mise en place du processus. À ce stade, il sera possible de changer de commune et d'aménagement si des élus étaient peu convaincus par le dispositif.

- **La mise en synergie**

La mise en synergie doit être au cœur de la définition du territoire. Celle-ci peut être sur des aménagements à construire ou construits dans le cadre d'autres projets et intégrant le territoire retenu. Il convient, ici, pour les partenaires de mise en œuvre, de s'assurer qu'ils pourront modifier, si nécessaire, les modalités de gestion d'une infrastructure marchande dont ils ne sont pas à l'origine de l'identification.

Au-delà des aménagements, la synergie doit également être recherchée au niveau des inter-collectivités en cours d'élaboration ou déjà élaboré. Là encore, une inter-collectivité déjà en place pourra fortement orienter la circonscription du territoire.



Phase 1 Le dispositif d'ingénierie sociale

Une fois le territoire provisoirement défini, il conviendra dans un premier temps de définir, le plus précisément possible, le dispositif technique de suivi/supervision qui sera mis en place sur les aménagements prévus dans le cadre du projet.

L'objectif sera, sur la base des aménagements mis en place, d'obtenir un coût de fonctionnement unitaire pour chaque type d'aménagement. Étendu à l'ensemble du territoire et multiplié par l'ensemble d'aménagements similaires, cela donnera une estimation budgétaire de suivi/supervision de la filière agropastorale sur une année.



Phase 2 Les investissements

La phase d'investissements correspond, dans le cadre d'un projet agropastoral comme le PAMOBARAMA, à la sécurisation de pistes, à la réalisation de points d'eau, à la construction d'infrastructures marchandes et à la mise en place de banques d'aliment-bétail et de dépôts vétérinaires. Cette phase d'investissements renvoie à une certaine méthodologie développée par l'AFL et ses partenaires dans d'autres notes techniques et ne sera pas ici développée.



Phase 3 Le dispositif d'ingénierie institutionnelle

S'il n'existe pas d'inter-collectivité préalable à la mise en œuvre du projet, une équipe de consultants juristes appuiera les partenaires pour choisir le montage le plus approprié à l'approche et à la législation du pays d'intervention. Les partenaires de mise en œuvre auront pour objectif d'accompagner la mise en place de l'inter-collectivité. Ils devront aussi i) présenter le dispositif technique de suivi/supervision sur le territoire, ii) aboutir à une contractualisation entre une OSC en charge de ce suivi/supervision et l'inter-collectivité, iii) obtenir une contribution de la part de chaque Collectivité membres de l'inter-collectivité pour couvrir une partie ou la totalité des coûts inhérents à ce dispositif.

Conclusion

L'approche territoriale de l'AFL demeure un processus pouvant constamment évoluer. Une inter-collectivité regroupant 3 communes pourra très bien, en cours de projet, intégrer d'autres Collectivités et étendre ainsi son emprise territoriale. De même, les coûts comme les recettes seront plus ou moins précis et pourront évoluer à la hausse comme à la baisse dans le temps. Quoiqu'il en soit, il faut aborder la filière agropastorale à travers une approche intégrée et celle-ci implique *de facto* une approche territoriale. Le développement de la filière doit donc être pensé à une échelle territoriale raisonnée impliquant à minima plusieurs communes et justifiant par là-même que l'ancrage institutionnel de ce type d'intervention relève d'inter-collectivités.



FICHE 11.C3

Accompagner la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest

L'élevage de ruminants en Afrique de l'Ouest est caractérisé par sa mobilité. La mobilité est garante de la survie des troupeaux et d'un accroissement de la productivité. Elle a aussi un impact économique significatif (les pics de vente d'animaux se produisent lors des parcours de transhumance et de retour). Par conséquent, il apparaît nécessaire de mettre en place et de renforcer des stratégies visant à faciliter cette mobilité du bétail.

Pourtant, malgré son importance stratégique, la mobilité du bétail rencontre de nombreux obstacles. La baisse de la fertilité des terres, la pression démographique et le développement des cultures de contre-saison ont entraîné une extension des superficies cultivées au détriment des ressources pastorales. Cela a conduit à une réduction des pâturages, une mise en culture des bas-fonds et des espaces forestiers, la réduction des couloirs de passage, et un manque d'aires de repos et de points d'eau. Ces tensions sur les ressources naturelles sont à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les pistes à bétail peuvent faciliter le déplacement des animaux, à condition d'être correctement sécurisées et inscrites dans un dispositif de pérennisation. À travers l'ensemble de ses programmes dont le PAMOBARMA, l'AFL et ses partenaires ont réalisé près de 10 000 km de pistes sécurisées sur l'ensemble des territoires d'intervention. Plusieurs enseignements ont pu être tirés de ces expériences.



Enseignements tirés de l'expérience

Une piste peut être considérée comme sécurisée à partir de l'instant où elle remplit l'objectif pour lequel elle a été réalisée, à savoir **un espace démarqué et protégé de tout empiètement**. Autrement dit, la piste est sécurisée pour les usagers et pour les riverains. C'est tout le travail de négociation en amont qui permet d'atteindre cet objectif bien plus que la pose d'une balise qui n'est que l'aboutissement du processus.

Pour être réellement opérationnelle, une piste à bétail doit répondre à 3 fonctions correspondant aux besoins habituels d'un troupeau : se déplacer, pâturer, s'abreuver et se reposer. La sécurisation d'une piste à bétail doit donc s'inscrire dans des aménagements plus vastes et complémentaires comme des points d'eau, des aires de pâture et des aires de repos.

Le travail de sécurisation d'une piste peut être scindé en trois temps : (1) un premier temps de négociation, (2) un second temps correspondant au marquage proprement dit et (3) un troisième temps inscrivant la réalisation dans un dispositif permettant d'assurer sa durabilité.

1. Le temps long de l'identification et de la négociation

L'identification des parcours des éleveurs est complexe. Elle nécessite une collecte de données pour cartographier les parcours pratiqués, mais aussi un important travail pour croiser les données entre les habitants des territoires d'accueil et les utilisateurs des pistes à bétail (bouvier), ce qui peut être complexe lorsque la mobilité touche plusieurs pays. Ensuite, un long processus

de négociation est engagé pour identifier les propriétaires terriens, qui ne sont pas toujours les cultivateurs. Pour assurer une acceptation maximale des itinéraires négociés, il est important de prévoir des temps de validation à plusieurs niveaux. Le temps de négociation est un temps *crucial, complexe, relativement long et coûteux*.



2. Le temps de la légalisation

La phase de négociation terminée et au moment où peuvent commencer le lancement du Dossier d'Appel d'Offres pour la réalisation et la pose des balises, il convient d'amener les parties prenantes à une reconnaissance officielle des différents aménagements. Pour parfaire cette légalisation et lui donner des limites identifiables, il est important de géoréférencement les différents couloirs retenus. Ce géo-référencement détaillé dans l'arrêté assure une reconnaissance mesurable

aux couloirs sécurisés. Il est également important de laisser des traces dès les phases d'obtention des parcelles. Premier document, il permet d'être la base et ouvre la voie à une légalisation qui doit bien évidemment tenir compte des textes en vigueur, tels que les lois foncières, et être validée par l'autorité compétente. La légalisation des couloirs est incontournable pour asseoir un foncier pastoral.

3. La pérennité et la mise en place de Comités de suivi

L'identification, le diagnostic et la négociation des couloirs pour le bétail, bien que méticuleusement menés, ne garantissent pas la pérennité de ces pistes sans un suivi régulier. Ce suivi nécessite l'implication de Comités locaux composés de 5 à 10 personnes pour surveiller les divers tronçons de piste (voir partie 2.7).

Pour être efficace, ce suivi doit être combiné à une supervision à une échelle plus grande pour deux raisons principales. D'une part, une piste à bétail n'est fonctionnelle que si la mobilité des animaux est assurée sur l'ensemble du parcours. D'autre part, la proximité des Comités locaux peut être à la fois une force, pour sa capacité de négociation, et une faiblesse, car elle peut engendrer une interdépendance qui limite le pouvoir du Comité. Pour réduire l'influence des dynamiques sociales sur les Comités de gestion, il est nécessaire de placer le contrôle en dehors des réseaux sociaux bénéficiaires de l'action.

Ces Comités locaux doivent être supervisés par un Comité de suivi à l'échelle intercommunale et/ou régionale, qui ne doit pas se substituer

aux Services Techniques de l'État. Il devrait être composé par les équipes techniques des organisations professionnelles, souvent impliquées dans les programmes de sécurisation des pistes.

La mise en place de ce dispositif de suivi nécessite une considération des coûts pour garantir sa durabilité. Malheureusement, cette dimension financière est souvent négligée, en particulier pour les Comités locaux. Des rémunérations ou des indemnités doivent être prévues pour couvrir les frais de terrain et les coûts de supervision.

Pour financer ce système, il est nécessaire de considérer la mobilité du bétail non seulement en termes de gestion des ressources naturelles, mais aussi d'économie. Les pistes de transhumance sont souvent des voies de commercialisation, et les périodes de grande activité pour la majorité des marchés à bétail coïncident avec les périodes de transhumance. Ainsi, c'est bien au niveau des marchés à bétail qu'il convient de chercher les financements pour pérenniser la fonctionnalité des pistes et l'activité des marchés.



FIGHE 12.C4

Coordination régionale des campagnes de vaccination le long des couloirs de transhumance

Un levier pour maîtriser les Maladies Animales Transfrontalières en Afrique de l'Ouest

La lutte contre les Maladies Animales Transfrontalières doit être appréhendée au regard du rôle crucial de l'élevage dans les pays d'Afrique de l'Ouest, en tant que source d'emplois, de revenus et de contribution au Produit Intérieur Brut (PIB). En effet, la situation sanitaire du cheptel limite l'accès à de nombreux marchés pour ces pays et engendre d'importantes pertes économiques. Bien que des campagnes nationales de vaccination soient menées, il manque souvent une coordination régionale efficace. C'est là qu'intervient le projet COMATAO, composante 4 du PREDIP. Le COMATAO vise, entre autres, à mieux organiser les campagnes de vaccination à travers des rencontres multipartites. Grâce à une coordination renforcée, les services vétérinaires des pays de départ et de destination harmonisent progressivement les périodes de vaccination et les méthodes de marquage des animaux. Cela permet d'assurer une meilleure couverture vaccinale, avec la participation et la collaboration des éleveurs et de leurs associations.

Moutons sélectionnés pour Eid Adha, Bamako (Lamine Dia)





Résultats de l'expérience

- **Harmonisation de la période de vaccination** : une feuille de route a été élaborée pour harmoniser les périodes de vaccination. Elle prévoit des campagnes de vaccination de masse contre la Péripneumonie Contagieuse Bovine (PPCB) et la Peste des Petits Ruminants (PPR). Initialement prévues pour les 8 pays du PREDIP, ces campagnes ont été étendues à tous les États membres de la CEDEAO ;
- **Adhésion des acteurs** : les principales organisations de producteurs ont été impliquées à toutes les étapes du processus. Leur participation active a permis aux services vétérinaires de prendre en compte leurs préoccupations ;
- **Amélioration de la couverture vaccinale** : en tenant compte des préoccupations des principaux bénéficiaires des vaccinations, les objectifs de vaccination ont été réévalués. Par exemple, les prévisions pour la PPCB sont passées de 18 070 075 têtes de bovins en 2020 à 27 835 234 têtes en 2022, soit une augmentation de 35%. Certains pays ont déjà atteint un taux de réalisation de 77% pour la campagne 2021-2022 ;
- **Séromonitoring** : certains pays (Burkina Faso, Mali et Niger) ont commencé à mener des évaluations sérologiques des campagnes de vaccination dans le cadre du PRAPS. Cette méthode permet d'évaluer la qualité des opérations de vaccination et le niveau de protection des animaux. Tous les États membres de la CEDEAO ont désormais adopté le séromonitoring ;
- **Communication conjointe** : les parties prenantes ont convenu de développer et de mettre en œuvre un plan de communication conjoint. Ce plan vise à préciser la période de démarrage des campagnes de vaccination, à définir la zone d'intervention et à choisir les canaux et les supports de communication appropriés.

Grâce à ces avancées, le projet COMATAO a contribué à renforcer la coordination régionale, à améliorer la couverture vaccinale, à évaluer l'efficacité des campagnes de vaccination et à mettre en place une communication efficace entre les différents acteurs. Dans presque tous les pays, les taux de couverture vaccinale de la campagne 2022-2023 sont plus importants que ceux de 2021-2022. Cela doit permettre de lutter plus efficacement contre les Maladies Animales Transfrontalières et de réduire les pertes économiques associées, tout en favorisant les échanges commerciaux dans le secteur de l'élevage en Afrique de l'Ouest.



Facteurs de succès

- L'implication des éleveurs et de leurs associations est essentielle pour la coordination des campagnes de vaccination. Détenteurs du bétail à vacciner, ils sont en effet un maillon clé ;
- La création d'un environnement favorable aux échanges entre les différentes parties prenantes impliquées dans les campagnes de vaccination est nécessaire. Elle permet notamment aux services vétérinaires de prendre en compte les préoccupations des éleveurs lors des prises de décisions stratégiques concernant l'organisation des campagnes ;
- La motivation des associations d'éleveurs à sensibiliser les éleveurs est un facteur de succès important ;
- L'adoption progressive du marquage des petits ruminants vaccinés renforce l'efficacité des campagnes en évitant que certains animaux ne soient vaccinés deux fois ;
- La programmation annuelle concertée des campagnes de vaccination au niveau régional permet d'harmoniser les périodes, les zones d'intervention et les outils d'information dans les différents pays.



Difficultés et contraintes rencontrées

- La réticence au marquage des animaux, de la part de certains éleveurs qui sont attachés à l'intégrité des mâles entiers, est un frein. Une sensibilisation efficace par les associations d'éleveurs pourrait aider à convaincre les plus sceptiques ;
- Un plaidoyer est nécessaire pour mobiliser des ressources et former des techniciens de laboratoire afin de mener un bon séromonitoring ;
- Dans certains pays, la mobilisation de ressources pour la protection du cheptel est insuffisante ;
- Le manque d'harmonisation dans l'approche des campagnes de vaccination (accès aux vaccins, périodes, modalités) est un défi pour atteindre une bonne couverture vaccinale ;
- La faible implication du secteur privé (vétérinaires et industriels) limite la réussite des campagnes conjointes de vaccination.



Durabilité et mise à l'échelle

Le choix du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de la CEDEAO pour assurer la coordination de ces activités s'inscrit dans le souci de la pérennisation et la durabilité de ces actions dans le temps et dans l'espace. La mise à l'échelle doit cibler les zones transfrontalières à forte mobilité de bétail pour sensibiliser progressivement les éleveurs aux décisions régionales et nationales. L'adhésion des éleveurs et leur engagement dans la sensibilisation de leurs pairs est également un gage de durabilité et de mise à l'échelle pour l'harmonisation des campagnes de vaccination.



FIGHE 13.C5

Mise en place des points focaux administratifs

Dispositif efficace de mise en œuvre du PREDIP

Dans le montage institutionnel, le PREDIP ne dispose pas d'unités de coordination nationale dans les pays. Afin de combler ce gap et permettre une meilleure mise en œuvre des activités et dans une approche de cohérence des interventions dans les pays, le CILSS – qui assure la coordination régionale - et les autres acteurs du PREDIP ont jugé utile de mettre en place des points focaux pays. Il a ainsi été convenu d'avoir un seul interlocuteur par pays relevant du service public étatique.

Les points focaux ont pour missions d'appuyer la mise en œuvre des activités du projet à travers toutes ses composantes et de servir d'interface, d'une part entre le projet et les institutions des pays sur des questions touchant au pastoralisme et à la transhumance et, d'autre part, entre le projet et les acteurs (ONG, associations locales de développement et autres projets intervenant dans le secteur) par le partage et la remontée d'informations, la recherche de synergies et de complémentarités des activités.



Résultats de l'expérience

Les points focaux ont joué un rôle crucial dans la facilitation et la mise en œuvre des activités des différentes composantes du PREDIP sur le terrain.

- **Pour la composante 1**, leur rôle a été essentiel dans la collecte des données sur la transhumance, l'organisation de formations sur la bibliothèque numérique et le Géoportail ainsi que leur mise à jour, la mise en place d'un réseau de radios communautaires, et le recrutement de points focaux techniques ;
- **Pour la composante 2**, les points focaux ont participé activement à la mise en place de Plateformes d'Innovation et au renforcement des capacités de leurs membres, et ont contribué à l'obtention de la reconnaissance officielle de ces plateformes auprès des autorités en Côte d'Ivoire et au Ghana. De même, les points focaux ont joué un rôle déterminant dans le renforcement du ***Ghana Cattle Ranching and Transhumance Committee*** ;
- **Pour la composante 3**, ils ont facilité la visibilité du projet, la collecte et la diffusion des résultats sur les retombées économiques des marchés. Ils ont également facilité les échanges avec les Ministères et les Services Techniques, permettant ainsi de lever des contraintes pouvant bloquer la réalisation de certaines infrastructures ;
- **Pour la composante 4**, ils ont contribué à la désignation des points focaux techniques, à l'organisation des réunions-bilan, à la programmation des campagnes de vaccination, et au choix des sites des postes vétérinaires et parcs de vaccination ;
- **Pour la composante 5**, ils ont facilité la mise en œuvre du projet, notamment l'organisation des réunions et Comités de pilotage dans les différents pays, et ont permis de poursuivre l'exécution du projet malgré les restrictions de déplacement liées à la pandémie de Covid-19. Les points focaux administratifs ont renforcé l'ancrage du projet au sein des Ministères en charge de l'Élevage et ainsi facilité l'acceptation de l'ensemble des composantes dans les pays.

Reconnus dans leur rôle d'interlocuteurs, les points focaux PREDIP ont été sollicités par d'autres projets du CILSS sur le pastoralisme. Les points focaux des 4 pays côtiers (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire et Ghana) ont activement contribué à la formulation du Programme de Développement de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC). Leur action a également permis une meilleure implication des Services Techniques, une visibilité accrue du projet et une implication plus forte des autorités. Enfin, ils ont joué un rôle crucial dans le changement de la perception du pastoralisme, favorisant la compréhension de ses enjeux et facilitant la mise à l'échelle des études réalisées dans le cadre du projet.



Facteurs de succès

- Le consensus obtenu pour la mise en place du dispositif des points focaux administratifs, comme porte d'entrée unique des différentes composantes dans les pays, a été essentiel ;
- La notoriété du CILSS a favorisé la désignation rapide des points focaux par les pays, et leur acceptation par tous les partenaires de mise en œuvre ;
- Les actions de sensibilisation préalables ont facilité la compréhension du rôle des points focaux ;
- Les critères de sélection ont ciblé des hauts cadres impliqués dans le pastoralisme et la transhumance, facilitant ainsi la communication avec les décideurs et leur mobilisation ;
- Le renforcement des capacités techniques et matérielles a aidé les points focaux à assurer leurs rôles de facilitation et de rapportage ;
- Leur facilité de contact avec tous les acteurs et leur maîtrise des dossiers ont été un atout.



Difficultés et contraintes rencontrées

- Les critères de ciblage établis de manière consensuelle afin de sélectionner les personnes adéquates en équipe n'ont pas toujours été respectés ;
- Les points focaux ne sont pas uniquement dédiés aux activités du PREDIP, ce qui limite leur disponibilité surtout en cas de conflit d'agenda entre les activités du PREDIP et leurs propres activités ;
- Le dispositif des points focaux n'avait pas été prévu dans le montage institutionnel du projet et ne disposait donc pas de budget propre, ce qui a limité leur implication dans les missions sur le terrain et leur prise en charge adéquate ;
- La dispersion non harmonisée des sites d'intervention des composantes a rendu difficile pour le point focal d'assurer un suivi et un accompagnement sur toutes les activités de chacune des composantes sur le terrain.



Durabilité et mise à l'échelle

Si le dispositif des points focaux a été mis en place sur financement du PREDIP, les réflexions doivent tendre vers son institutionnalisation et son appropriation par les pays, car il joue aujourd'hui un rôle important dans le cadre de l'accompagnement de plusieurs projets du pastoralisme au-delà du PREDIP.

Pour répliquer efficacement le dispositif des points focaux dans les futures initiatives pastorales, il sera essentiel de prévoir le

dispositif dès la conception du projet avec les ressources nécessaires, de respecter des critères de ciblage consensuels, et de partager systématiquement les programmes d'activités des partenaires de mise en œuvre de ces initiatives, pour faciliter leur mission.

À l'avenir, plutôt qu'un individu, il serait plus pertinent de désigner une équipe légère, dotée de moyens logistiques et techniques pour permettre un travail efficace en équipe.

3

Retour sur le processus de capitalisation « au fil de l'eau »

La capitalisation des expériences du PREDIP a suivi une approche innovante de « capitalisation au fil de l'eau » qui vise à documenter les acquis et les leçons apprises d'un projet de façon continue, au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Elle présente à cet égard plusieurs avantages par rapport à une capitalisation classique, ponctuelle de fin de projet :

- constituer progressivement la mémoire du projet ;
- impliquer davantage les parties prenantes pour renforcer leurs capacités et l'appropriation d'une culture de la capitalisation au sein de leurs organisations ;
- partager régulièrement les questionnements, difficultés, innovations et bonnes pratiques pour nourrir les orientations du projet.

Pour mener ce processus, le PREDIP s'est doté d'un groupe de capitalisation regroupant l'ensemble des composantes. Le processus a été piloté par le CILSS, avec l'accompagnement méthodologique d'Inter-réseaux Développement Rural (un réseau spécialisé dans la gestion des connaissances), et les contributions de personnes-ressources de l'INSAH, de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le processus de capitalisation « au fil de l'eau » a suivi 5 étapes clés :

- **l'atelier de partage formatif** a permis de renforcer les capacités des acteurs, de définir un fil conducteur global pour la capitalisation, et de cibler les expériences pertinentes à capitaliser au niveau de chaque composante ;
- **une note méthodologique** comprenant les outils de collecte et d'analyse des données a été produite, et un appui-conseil à distance a été fourni par Inter-réseaux à chaque composante ;
- **un atelier d'écriture** s'est avéré nécessaire pour offrir aux composantes un cadre et un accompagnement « vivants » pour l'élaboration de leurs notes de capitalisation ;
- **l'atelier de relecture** a également été organisé pour la relecture croisée des fiches et la finalisation des notes par les composantes selon leur niveau d'avancement ;
- **un questionnaire et des échanges en « B2B »** avec les composantes ont été nécessaires pour documenter plus largement les acquis du PREDIP et rédiger **le rapport global**.



Résultats de l'expérience

La capitalisation du PREDIP a abouti à l'élaboration de 13 notes de capitalisation et du présent rapport global. La note méthodologique sur la capitalisation « au fil de l'eau », qui a fait l'objet d'enrichissements et d'ajustements, ainsi que les outils utilisés, constituent également des acquis importants pour d'autres projets et acteurs qui voudraient reproduire cette démarche.

Au-delà des livrables, les acteurs impliqués ont pu renforcer leurs capacités à travers la conduite assistée de la capitalisation, les temps d'échange et la relecture croisée des supports. Ils pourront ainsi, à leur tour, être moteur pour faciliter l'appropriation d'une culture de la capitalisation au sein de leurs organisations.

Enfin, l'expérience a permis de tirer de nombreux enseignements méthodologiques qui seront utiles pour améliorer et stabiliser progressivement cette démarche expérimentale de capitalisation « au fil de l'eau ».



Facteurs de succès

- La définition d'un fil conducteur a guidé le processus global de capitalisation du PREDIP, malgré la nature disparate des expériences capitalisées, et a permis de faire le lien avec des questionnements stratégiques régionaux sur la mobilité pastorale ;
- La circonscription des thèmes à capitaliser, avec un angle spécifique, a permis de cadrer le processus et d'approfondir l'analyse sans s'éparpiller ;
- Les ateliers en présentiel ont été nécessaires pour offrir du temps et un cadre propice à l'élaboration des fiches de capitalisation par les différentes composantes ;
- La relecture croisée des fiches de capitalisation a contribué à l'amélioration des documents, mais aussi à l'apprentissage collectif sur la capitalisation et aux partages d'expériences entre composantes ;
- L'appui extérieur d'Inter-réseaux et la mobilisation de personnes-ressources ont été précieux pour guider le processus méthodologique et apporter un regard extérieur sur la structuration et la formulation des notes de capitalisation.



Difficultés et contraintes rencontrées

- L'absence de ressources humaines et financières prévues pour la capitalisation au niveau des composantes opérationnelles a entravé leur mobilisation. Le turnover de certains répondants pour la capitalisation et personnes-ressources mobilisées a affecté la continuité du processus ;
- La durée variable des composantes et le manque de connexion entre les expériences ciblées ont complexifié la conduite d'un processus global de capitalisation et une analyse transversale des expériences du PREDIP ;
- Le manque de données collectées a rendu difficile la rédaction des fiches de capitalisation au moment venu, puisque les informations et témoignages n'avaient pas été recueillis en temps réel lors de la mise en œuvre des activités ;
- La documentation des impacts des expériences capitalisées est un défi en raison du manque de recul temporel. La capitalisation « au fil de l'eau » devrait se concentrer sur les résultats et les effets induits. L'approche « **Outcomes mapping** » qui permet de documenter systématiquement les changements des interventions pourrait notamment être utilisée pour cela.



Photo 14 – Atelier de validation du rapport global de capitalisation des expériences du PREDIP, juin 2023 (CILSS/PREDIP)



Durabilité et mise à l'échelle

Pour assurer la dissémination de cette approche « au fil de l'eau », les outils méthodologiques développés doivent être diffusés au sein du CILSS et plus largement à d'autres acteurs. Les acteurs ayant été mobilisés pour la capitalisation du PREDIP pourront devenir des personnes-ressources sur lesquelles s'appuyer à l'avenir.

Les prochaines expérimentations de capitalisation « au fil de l'eau » pourront s'appuyer sur les enseignements méthodologiques tirés (offrir du temps en présentiel en plus d'un appui-suivi à distance, initier le processus dès le lancement du projet et systématiser la collecte continue des données, simplifier les outils de collecte et d'analyse des données, articuler le dispositif de capitalisation et le dispositif de suivi-évaluation, anticiper la diffusion et la communication des résultats) et continuer à documenter les apprentissages pour parvenir à une démarche méthodologique stabilisée de capitalisation « au fil de l'eau ».



Pour aller plus loin

Composante 1 – SRIP

- Références et liens URL vers la fiche de capitalisation
- Références et liens URL vers d'autres études et notes produites par la composante

Composante 2 – PRODIATA

- Références et liens URL vers les fiches de capitalisation
- Capitalisation des Comités/cadres de concertation transfrontalière existants et des expériences de dialogue dans les autres espaces transfrontaliers, PRODIATA, 2019. <http://roppa-afrique.org/gestcon/web/uploads/DocText/document/80.pdf>
- Capitalisation des Comités et cadres de concertation transfrontaliers et des expériences de dialogue, Note aux décideurs, PRODIATA, 2020 <http://roppa-afrique.org/gestcon/web/uploads/DocText/document/81.pdf>
- Références et liens URL vers d'autres études et notes produites par la composante
- Étude sur la perception de la transhumance, du convoyage commercial, du traitement des conflits et de la contribution socioéconomique de la mobilité pastorale dans les pays côtiers (Togo, Ghana, Côte d'Ivoire). Rapport final mars 2021

Composante 3 – PAMOBARMA

- Références et liens URL vers les fiches de capitalisation
- Partenariat Organisations de producteurs et Inter-collectivités pour la filière bétail-viande du Nord-Bénin, Cédric Touquet, **Grain de Sel** n°81, 2021. <https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/GDS81-P30-31.pdf>
- Références et liens URL vers d'autres études et notes produites par la composante

Composante 4 – COMATAO

- Références et liens URL vers la fiche de capitalisation
- Références et liens URL vers d'autres études et notes produites par la composante

Composante 5 – Coordination régionale

- Références et liens URL vers la fiche de capitalisation et vers d'autres études et notes produites par les composantes https://drive.google.com/drive/folders/1byCF6w_i27N2WA3Fj6oSPpHtnfbavqzs?usp=sharing

Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)

*03 BP 7049 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO
Tél. : +226 25 49 96 00 - Fax : +226 25 37 41 32
E-mail : administration.se@cilss.int
www.cilss.int*